Nations Unies S/PV.4577



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4577e séance

Jeudi 18 juillet 2002, à 10 heures
New York

Présidente :	La Baronne Valerie Amos	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Leplinsky
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation en Afrique

02-48425 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Danemark, du Japon, du Maroc et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Momodu Koroma, Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone.

Sur l'invitation du Président, M. Koroma (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; Mme Løj (Danemark), M. Motomura (Japon) et M. Bennouna (Maroc) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé. J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Mme Carolyn McAskie, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé. J'invite Mme Carolyn McAskie à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social.

Il en est ainsi décidé. J'invite M. Šimonović à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU une lettre datée du 15 juillet 2002, qui contient le texte suivant :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité de bien vouloir inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Sylvian Ngung, Observateur permanent adjoint de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole devant le Conseil au cours de l'examen de la question de l'Union du fleuve Mano, le 18 juillet 2002. »

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2002/761.

Si je n'entends pas d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter M. Sylvian Ngung, en vertu de l'article 39 du Règlement provisoire.

Il en est ainsi décidé. J'invite M. Ngung à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Nous sommes ainsi parvenus au terme de la procédure d'ouverture de cette séance du Conseil de sécurité. Je voudrais maintenant brièvement expliquer l'agencement de l'atelier d'aujourd'hui.

L'atelier est divisé en trois parties. Premièrement, j'ai l'honneur d'accueillir le Secrétaire général Kofi Annan, qui ouvrira l'atelier. Puis le Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone et le Ministre des affaires étrangères de Guinée prendront la parole. Après cette séance d'introduction, nous passerons au premier sujet de cet atelier, qui s'intitule

« Enseignements tirés de l'expérience en Sierra Leone ». Deux orateurs principaux prendront la parole, après quoi les membres du Conseil et les orateurs invités prendront la parole conformément à la liste dont nous sommes saisis. J'encourage chacun à rester bref dans ses propos liminaires, car je voudrais vraiment faire en sorte que ce matin et cet après-midi il y ait beaucoup de temps pour un débat, des discussions et des échanges de vues réels.

La séance d'aujourd'hui concerne l'expérience acquise en Sierra Leone, mais elle offre aussi l'occasion au Conseil de sécurité de se pencher sur l'avenir, et d'explorer les moyens grâce auxquels il peut profiter de l'expérience que nous avons acquise en Sierra Leone pour l'appliquer à d'autres parties de l'Afrique; et aussi de réfléchir sur ce que nous devons faire pour encourager la paix dans la région de l'Union du fleuve Mano. J'espère que les membres me pardonneront si je me comporte aujourd'hui de façon plus interactive et moins formelle que de coutume au Conseil de sécurité. J'espère qu'un style plus souple facilitera le genre de débats qu'on attend plutôt d'un séminaire. Cela étant, j'espère que les membres me pardonneront également, si l'un de vous commence à dépasser son temps de parole, de lui demander respectueusement de rester bref dans ses propos. Je ferai de mon mieux pour y mettre le maximum de charme.

La séance de l'après-midi portera surtout sur l'avenir qui s'ouvre pour l'Union du fleuve Mano, et elle aura exactement le même agencement. Je m'efforcerai de terminer l'atelier à 18 heures, en résumant certains des points saillants qui auront été présentés et en esquissant, je l'espère, une sorte de plan d'action qui nous mènera de l'avant. Afin de faciliter le débat, je voudrais faire quelques observations liminaires, mais je resterai bref, afin d'essayer de donner une direction pour la journée.

J'estime très important de reconnaître que la communauté internationale a apporté la paix en Sierra Leone. Il y a deux ans à peine, il semblait que tous les efforts que nous faisions en Sierra Leone étaient au bord de l'effondrement, et que le Revolutionary United Front (RUF) contrôlait la moitié de la Sierra Leone, notamment les champs diamantifères. Mais à présent nous avons une Sierra Leone stable et démocratique; des élections pacifiques se sont tenues en mai; et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) poursuit son mandat avec confiance et efficacité. Ce que nous voulons voir, c'est la consécration de la situation pacifique, afin que la paix fragile actuelle ne soit pas troublée.

Il reste fort à faire. Il existe d'énormes problèmes après conflit. Nous devons gérer la transition du maintien à la consolidation de la paix. Et nous devons nous assurer que l'investissement de la communauté internationale n'est pas vain. Les objectifs que nous nous sommes fixés aujourd'hui sont donc de tirer de l'expérience des Nations Unies en Sierra Leone les leçons qui pourraient être pertinentes pour d'autres situations de conflits, de rechercher comment l'ONU peut se concentrer davantage sur la consolidation de la paix en Sierra Leone, et d'examiner ce que l'ONU peut faire de plus pour aider à réduire l'instabilité dans la sous-région, et pour mettre fin aux combats au Liberia.

D'autres parleront plus en détail des leçons acquises en Sierra Leone, mais je pense que la question clef est que le conflit est complexe, et qu'il n'y a pas de solution facile. Tirant les leçons de la Sierra Leone, j'espère que nous serons honnêtes, et aussi ouverts que possible en recensant ce que nous avons fait de bien, et là où nous avons fait des fautes.

En ce qui concerne la situation dans l'Union du fleuve Mano, c'est une région intrinsèquement instable, et où il y a eu un cycle de conflits, d'où flux de réfugiés entre pays. Ce qu'il nous faut faire aujourd'hui, c'est chercher des moyens de travailler avec les pays de l'Union du fleuve Mano pour soutenir une approche régionale, mais aussi réfléchir à la façon dont l'ONU peut jouer un plus grand rôle, en particulier dans le contexte de la crise au Libéria, et faciliter et coordonner un processus de paix. Je l'ai dit, j'en dirai plus au fil de la journée. Mais je voudrais m'arrêter à ce stade.

J'ai le grand plaisir de prier le Secrétaire général de tenir quelques propos liminaires.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais pour commencer vous souhaiter la bienvenue au Siège des Nations Unies. Je suis très heureux que vous soyez parmi nous aujourd'hui au moment où nous examinons la situation en Afrique et dans la sous-région du fleuve Mano et les enseignements tirés de notre expérience en Sierra Leone. De fait, si les perspectives de la Sierra Leone semblent bien plus prometteuses aujourd'hui qu'il y a deux ans, c'est dans une large mesure dû à l'intervention opportune de votre pays, qui a contribué

à stabiliser la situation. Je serai moi-même très bref car je vois que le chef du Département des opérations de maintien de la paix s'est joint au Conseil pour le séminaire et, si j'en disais trop, il devrait répéter mes paroles ou n'aurait rien à dire.

Je crois, Madame la Présidente, que l'initiative que vous avez prise aujourd'hui en organisant un séminaire sur les enseignements tirés en Sierra Leone et sur la façon de mettre au point une approche coordonnée de la situation dans cette partie de l'Afrique est tout aussi opportune et fort appréciable. Elle vient à un moment critique où la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) va s'engager dans une nouvelle phase d'opérations mais et où, en même temps, l'aggravation du conflit au Libéria menace de déstabiliser l'ensemble de la région.

L'expérience de l'ONU dans le maintien de la paix en Sierra Leone offre des enseignements inestimables non seulement en raison des succès remportés mais aussi et surtout du fait des épreuves rencontrées au début de la Mission et de la façon dont elles ont été abordées. La conjonction des problèmes de direction initiaux qu'a connus la Mission ; des erreurs commises dans la relève d'une opération de maintien de la paix sous-régionale ; de l'insuffisante préparation de la tentative de mettre en oeuvre un mandat ambitieux sans ressources idoines a débouché en mai 2000 sur une crise coûteuse. Les enseignements de cette expérience tragique ont été péniblement tirés. Mais, fort heureusement, la communauté internationale n'a pas renoncé.

Le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les fournisseurs de contingents, ainsi que les partenaires régionaux et les divers États Membres – notamment le Royaume-Uni – ont pris des mesures rapides et concertées pour remédier à la situation. Je pense que l'un des autres grands enseignements que nous en avons tirés est que, quand nous nous engageons dans ces opérations – dans des situations changeantes et ambiguës – nous devons être prêts à affronter l'imprévisible. Nous devons même être prêts à ce que la situation évolue sur le terrain et avoir l'endurance et la volonté nécessaires pour maintenir le cap. Je pense que c'est ce que nous avons fait en Sierra Leone. Mais il y a des enseignements à tirer dans d'autres domaines. C'est donc une question de préparation appropriée, de ressources adéquates, d'analyses et d'informations suffisantes pour prévoir l'évolution probable de la crise et de ressources et de volonté politique pour maintenir le cap jusqu'à ce que nous ayons atteint nos objectifs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, non seulement d'avoir exposé si brièvement certains des problèmes rencontrés en Sierra Leone mais aussi de l'avoir fait avec tant de style.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre la parole.

M. Koroma (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Gouvernement du Royaume-Uni de l'initiative qu'il a prise en organisant cette réunion sous forme de séminaire. Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est fournie d'un débat interactif et d'un échange de vues sur la situation dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano.

Madame la Présidente, permettez-moi de saisir l'occasion pour rendre hommage à la présence du Secrétaire général. Je vous adresse, Monsieur le Secrétaire général, les salutations de S. E. le Président Alhaji Ahmad Tejan Kabbah et je vous remercie de votre intervention lors de l'inauguration de notre Parlement national.

Cette séance vient à point nommé. Elle se déroule à l'issue d'une étape historique et fructueuse à la recherche de la paix et de la stabilité, non seulement pour les pays de l'Union du fleuve Mano mais aussi pour l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Je parle de la situation dans mon pays, la Sierra Leone où nous avons assisté à la fin d'une guerre barbare, au désarmement et à la démobilisation réussis des ex-combattants sous les auspices des dirigeants de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et au déroulement calme d'élections transparentes. De plus, cette séance vient à point nommé car nous voyons des nuages assombrir le succès rayonnant célébré en Sierra Leone. C'est pourquoi nous sommes très heureux que le thème de la seconde session du séminaire soit le suivant : « La voie à suivre : un plan d'action coordonné pour l'Union du fleuve Mano ».

La Mission de paix des Nations Unies en Sierra Leone est la plus vaste mais nullement la première à avoir été entreprise par l'Organisation. Elle a été créée et a évolué, riche de plus de 40 ans d'expérience acquise par l'ONU qui a déployé des contingents et des

observateurs coiffés de ses Casques bleus pour aider à maintenir la paix et la sécurité internationales. Elle a profité des erreurs et des succès des autres opérations de maintien de la paix.

Mais la Mission de paix des Nations Unies en Sierra Leone était à bien des égards exceptionnelle. Elle avait ses caractéristiques propres. Je pense que c'est là que réside le premier enseignement de la MINUSIL. La Mission en Sierra Leone nous a appris que, en décidant de déployer une opération de maintien de la paix, l'ONU doit tenir compte des circonstances particulières du conflit qu'elle va aider à maîtriser ou à contenir, du climat politique aux alentours du théâtre d'opérations, de la capacité ou de l'aptitude des organisations régionales ou sous-régionales à effectuer des activités de maintien de la paix – le rôle du Groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et de ses relations avec le Conseil de sécurité se manifestant ici. L'ONU doit également tenir compte de certaines circonstances particulières, notamment de la dimension humanitaire du conflit, du rôle que jouent les ressources naturelles pour l'alimenter, de l'interaction entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et, bien entendu, du rôle spécifique de certains pays. Je parle ici, dans notre cas, du rôle du Gouvernement du Royaume-Uni qui a aidé au déploiement de l'ONU en Sierra Leone.

Au cours des ans, la Sierra Leone a mis à l'épreuve la capacité de l'ONU pour conduire des opération vastes et complexes allant du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants à la facilitation d'un processus électoral et à la mise en place d'un processus judiciaire *sui generis* hybride pour traiter de la question de l'impunité comprenant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et la Commission de la vérité et de la réconciliation, dotés de mandats respectifs. La Commission de la vérité et de la réconciliation est une institution non punitive et quasi judiciaire alors que le Tribunal spécial opère dans le cadre d'un système judiciaire double qui inculpera et jugera les principaux responsables de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité.

La Mission en Sierra Leone a, autant qu'on le sache, rempli son mandat aussi bien qu'on l'attendait. Je me bornerai à dire que le succès de la MINUSIL n'a pas été facile. Les problèmes abondaient. La singularité des opérations de paix en Sierra Leone reflète les liens entre le maintien de la paix, sa consolidation, la bonne gouvernance, la sécurité, et les préoccupations d'après conflit. L'envergure des bureaux des Nations Unies en Sierra Leone reflète bien aussi ces préoccupations. La Mission reconnaît en outre la coopération entre l'ONU et d'autres partenaires régionaux et bilatéraux qui offrent leur soutien. Un exemple de cette coopération bilatérale et avec l'ONU est la formation de l'armée sierra-léonaise par le Royaume-Uni et celle de notre police.

Le succès de la MINUSIL dans la réalisation de ses objectifs en Sierra Leone est dû en large mesure au fait qu'elle a agi de concert avec ces autres partenaires, et cela laisse bien augurer des opérations de paix futures des Nations Unies dans des situations similaires se reproduisant dans d'autres pays en conflit.

Ayant parlé des enseignements que l'Organisation devrait tirer, il faudrait aussi nous rappeler qu'il est important que ces enseignements soient appliqués de façon judicieuse dans la sous-région, car la sous-région proprement dite est encore une région de conflit. Les acquis obtenus en Sierra Leone seront passagers s'il n'y avait pas paix, sécurité et stabilité dans l'ensemble de la sous-région. La situation actuelle dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano nous préoccupe d'ailleurs beaucoup, car l'escalade de la violence au Libéria éclipse les succès récemment remportés en Sierra Leone.

Nous ne devons pas non plus oublier qu'avant l'escalade du conflit au Libéria, il y avait également un conflit et de nombreux combats en Guinée. On ne peut faire comme si les armes, les munitions et ceux qui combattaient en Guinée n'existaient pas. Ils sont tapis quelque part, dans un recoin de la sous-région, et ils n'ont pas encore été repérés.

Les masses de réfugiés qui affluent maintenant dans nos régions frontalières afin d'échapper à la violence et aux conséquences qui l'accompagnent au Libéria, donnent lieu sans aucun doute aux membres de la communauté internationale de se demander si le conflit ne pourrait renaître en Sierra Leone. Mais la mobilisation de quantités considérables de ressources financières, matérielles, technologiques et humaines afin de garantir une paix sûre pour notre pays doit être considérée par les membres de la communauté internationale comme un acte de foi dans la survie de notre nation. Ils ne doivent pas perdre espoir en nous au moment où nous nous efforçons de consolider ces acquis. Notre Président, M. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, n'a jamais perdu de vie la nécessité de

poursuivre des consultations constantes avec d'autres chefs d'États de la sous-région, à savoir ceux de la Guinée et du Libéria, en ce qui concerne la solution pacifique de la crise dans la région, car en fait une crise et un conflit dans un de ces pays affectent indirectement tous les états avoisinants.

On serait donc tenté de se demander en ce moment si les ressources considérables qui ont été engagées en Sierra Leone ne seraient pas gaspillées, simplement parce que nous n'avons pas tenu compte du conflit dans la sous-région. On serait aussi tenté de se demander si la sous-région proprement dite ne se prête pas à mettre à l'épreuve les enseignements tirés par l'Organisation des Nations Unies en Sierra Leone.

Les pactes et protocoles signés à l'origine entre les États membres de l'Union du fleuve Mano afin de renforcer la capacité de l'Union de promouvoir l'intégration sociale, économique et politique sont devenues inopérants pendant les périodes de conflit au Libéria et en Sierra Leone. L'idéal serait de ranimer les institutions défuntes de l'Union et de mettre en oeuvre dans les faits et de manière efficace les protocoles existants, notamment ceux qui ont trait à la défense et à la sécurité. La détérioration de la situation en matière de sécurité a conduit à une nouvelle réunion des chefs d'État de la sous-région de l'Union du fleuve Mano, qui s'est tenue en février 2002, à Rabat, au Maroc. Les conclusions adoptées dans le communiqué de Rabat n'ont pas été véritablement mises en oeuvre à ce jour. Nous n'avons pas pu, non plus, ranimer efficacement les institutions de l'Union, tout simplement par manque de ressources.

De fait, on souscrit largement aujourd'hui à l'opinion que la paix et la stabilité dans la région de l'Union du fleuve Mano sont un facteur clef de la paix, de la sécurité et du développement dans la sous-région de l'Afrique occidentale. Les modalités ont été élaborées par les pays de l'Union aux fins d'imprimer un nouvel élan à l'Union et d'en élargir la portée de manière à inclure la coopération en matière de politique, de sécurité, d'affaires étrangères et de défense. La signature, le 9 mai 2000, du quinzième protocole de la Déclaration du fleuve Mano sur la défense et la sécurité a suscité un plus grand degré de confiance et de sécurité au sein de l'Union. De nouvelles initiatives structurées de manière à encourager le dialogue et la coopération entre les États membres de l'Union du fleuve Mano ont également été recommandées tant par l'Union africaine (UA) que par l'organisation régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. La Sierra Leone appuie ces mesures en principe, mais ce qui manque, bien sûr, ce sont les ressources afin d'appliquer intégralement les mesures qui peuvent reconstituer l'Union.

Je voudrais conclure en disant qu'il faut noter que les pays de la sous-région connaissent des contraintes financières considérables. Ces contraintes empêchent les pays de la sous-région de ranimer aisément l'Union. Je formule le voeu que cet atelier examine les moyens par lesquels le dossier de l'Union du fleuve Mano peut être étudié avec soin afin d'assurer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et les pays de la sous-région de l'Union du fleuve Mano, de manière à faire en sorte qu'il y ait appui et assistance de la communauté internationale pour édifier une Union qui prendrait la relève, bien sûr, de l'organisation quelle qu'elle soit qui fonctionne actuellement dans la sous-région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Ministre, de votre analyse très réfléchie de ces questions. Pourrais-je vous poser deux questions? D'abord, pourriez-vous dire, en ce qui concerne la Sierra Leone, quelles sont les erreurs qui ont été faites par la communauté internationale dans les années qui ont précédé la crise, mais également au cours de ces deux dernières années? Dans votre déclaration, vous avez également parlé de la situation particulière des réfugiés et de la manière dont vous pensez que ce problème peut continuer à alimenter l'instabilité. Pourriez-vous dire quelque chose concernant ce que vous pensez que la communauté internationale devrait faire pour appuyer la Sierra Leone et les autres pays de la région eu égard à la situation des réfugiés?

M. Koroma (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je crois que la situation en Sierra Leone n'est pas une situation où il soit facile de relever des erreurs spécifiques, attendu que la situation évoluait au fil du temps. Nous sommes tous conscients des problèmes de démarrage qu'a connus l'Organisation des Nations Unies. On pourrait dire que l'une des erreurs probables a été la suivante : elle a sous-estimé l'âpreté des combattants, leur capacité à causer des ravages ainsi que leur mépris des protocoles internationaux et des règles internationales, sauf lorsqu'ils se trouvaient dans l'obligation de les respecter. On peut dire que s'il y a eu une erreur, ce fut la première erreur. Mais nous

pensons que ceci a constitué un problème de démarrage pour les Nations Unies.

Par la suite, je crois que l'Organisation des Nations Unies a évolué dans un cadre très complet. Elle a examiné la question non seulement comme une question de sécurité isolée, mais aussi comme une question de gouvernance. Il y a le fait que la question des diamants a été examinée en profondeur par l'Organisation des Nations Unies; le fait que l'interdiction de voyager a été imposée à de nombreuses personnes qui étaient impliquées dans le conflit de la Sierra Leone; et le fait que la situation en matière d'armes dans la sous-région a été examinée : peut-être que cet autre point doit être examiné avec attention. La Sierra Leone ne doit pas être traitée comme une île dans ces circonstances. Il faut dépasser un peu le cadre de la Sierra Leone et s'efforcer de voir ce que nous pouvons faire, d'après les enseignements tirés en Sierra Leone, afin d'assurer la stabilité de la région. Nous savons tous que les frontières qui délimitent les pays africains sont dans une large mesure artificielles. Ainsi, à part le fait que les frontières sont poreuses, les habitants sont à peu près de même type dans la plupart de ces pays. Ainsi donc, contenir un conflit dans un seul pays risque de ne pas être la bonne solution.

Cela m'amène à la deuxième question : que pouvons-nous faire afin d'améliorer la situation des réfugiés? Tout d'abord, la Sierra Leone a perdu toute son infrastructure. Elle n'a pas l'argent pour maîtriser la situation à l'heure actuelle. Sans considération du fait que nous n'avons pas encore ramené tous nos réfugiés en Sierra Leone après le conflit, il reste que l'infrastructure est complètement anéantie. Le flux de Libériens qui pénètrent en Sierra Leone grève lourdement le peu de ressources qui nous restent et aggravera encore plus la situation. Il faut donc que la présence humanitaire des Nations Unies en Sierra Leone se poursuive afin d'assurer que la situation des réfugiés puisse être gérée. Mais la situation des réfugiés n'est pas simplement un problème humanitaire; c'est aussi un problème sécuritaire. C'est un fait qu'il y a un conflit au Libéria et qu'il y a eu à un certain moment un conflit en Guinée. C'est la raison pour laquelle la situation existe. Par conséquent, plus nous examinons les choses de manière globale, mieux cela vaut pour le Conseil et pour le système des Nations Unies en général.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Guinée. Je souhaite la bienvenue à M. Fall et je l'invite à prendre la parole.

M. Fall (Guinée) : Je suis très heureux de me retrouver parmi vous ce matin pour prendre part à ce forum. La tenue de cet atelier confirme la réalisation d'une promesse faite, ici même dans cette salle, en janvier dernier, lors du débat public sur la situation en Afrique, et prouve l'attachement constant de votre pays, Madame la Présidente, à la recherche de la paix dans le bassin du fleuve Mano. C'est donc un réel plaisir pour moi que de vous voir diriger, Madame la Présidente, cette importante consultation.

Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous de notre Secrétaire général à l'ouverture de cette réunion, et des distingués invités venus apporter leur précieuse contribution au succès de nos travaux.

Comme tout le monde s'accorde à le reconnaître, l'opération de restauration de la paix en Sierra Leone est considérée, à juste titre, comme un succès incontestable de l'Organisation des Nations Unies. Le succès enregistré dans la restauration progressive de la paix en Sierra Leone n'a été possible que grâce à la détermination de la communauté internationale et à l'ampleur des moyens mis en place à cet effet.

Notre première conclusion à l'égard de cette réussite est qu'un mandat clair a été donné à cette mission des Nations Unies – un mandat clair et précis avec des moyens appropriés. De l'avis de ma délégation, c'est ce qui a contribué au succès de cette opération.

Nous pensons que ce qui a été fait en Sierra Leone peut l'être aussi dans d'autres parties de l'Afrique, comme par exemple en République démocratique du Congo, si nous nous basons sur le succès de cette première opération. Nous nous félicitons de ces acquis importants, mais ma délégation continue de penser que la situation en Sierra Léone est toujours fragile. La stabilité et les perspectives de développement en Sierra Leone restent tributaires de la résolution de plusieurs problèmes auxquels la Sierra Leone reste confrontée.

Aussi est-il important de le souligner, notre Organisation devra continuer à accompagner la consolidation de la paix en Sierra Leone. Les mesures suivantes pourraient notamment être envisagées.

D'abord, il faudrait mettre en place un programme d'information civique et politique de l'armée, y compris les éléments du RUF qui ont rejoint les rangs, afin de créer une véritable culture républicaine au sein de l'armée sierra-léonaise – ceci, à notre avis, est très important.

Ensuite, la conception d'un programme de restructuration de l'armée et de la police est nécessaire, pour leur assurer une composition multiethnique.

Nous pensons également qu'il faut assurer un retrait progressif de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), en rapport avec la capacité de l'armée et de la police sierra-léonaises, pour que celles-ci soient à même d'assurer la relève et de garantir la sécurité dans le pays. C'est dire qu'un retrait précipité de la MINUSIL aujourd'hui, en se basant sur les résultats enregistrés, ne serait pas, à notre avis, conseillé.

Il faut également élargir l'autorité de l'État par une décentralisation qui assurera un rôle de premier plan aux femmes dans tous les secteurs. Nous avons vu le rôle des femmes, même dans la gestion du conflit sierra-léonais et dans le bassin du fleuve Mano.

Il faut ensuite faire la promotion de la bonne gouvernance, qui passe par la reconstruction du pouvoir judiciaire (ressources humaines et locaux) et par la promotion des droits de l'homme, dans un pays qui a connu de graves violations des droits de l'homme, notamment des mutilations.

Il serait aussi nécessaire d'organiser une conférence de donateurs sur le relèvement et la reconstruction de la Sierra Léone. Il s'agira à ce moment d'identifier des projets autoporteurs et à rentabilité immédiate ou à moyen terme, comme la mise en place d'une meilleure politique d'exploitation et de gestion du secteur diamantifère, afin que ses revenus soient utilisés dans le secteur agricole pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

Il faudrait aussi mettre en place un programme de lutte contre la pauvreté. Nous ne cesserons jamais de le dire : la pauvreté est l'une des causes essentielles des conflits en Afrique, et dans le bassin du fleuve Mano et notamment en Sierra Leone, on se rend compte que la situation de guerre a entraîné le pays dans un réel état de pauvreté.

Si tout le monde est d'accord pour dire que des résultats encourageants ont été enregistrés en Sierra Leone, en dépit des problèmes que je viens de relever, la situation au Libéria voisin reste toujours très préoccupante. Cette situation est due au fait que, contrairement à la Sierra Leone, la fin de la guerre au Libéria n'a pas été sanctionnée par une véritable stratégie de sortie. L'absence d'une politique de réconciliation nationale, d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des factions armées, ainsi que d'un programme de relèvement économique après 10 années de conflit, tous ces facteurs ont eu raison des immenses sacrifices qui ont été consentis par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour restaurer la paix au Libéria.

C'est vrai aujourd'hui qu'il y a des factions armées qui continuent encore de lutter à l'intérieur du territoire, et ces actions ont été condamnées aussi bien par la CEDEAO que par l'Union africaine, qui d'ailleurs, lors de sa dernière réunion à Durban, a appelé le Gouvernement libérien à engager des négociations avec toutes les factions, toutes les tendances, afin d'établir un dialogue constructif pour l'avenir du pays.

Après l'échec des rencontres d'Abuja et de Ouagadougou, qui n'ont pas connu la participation de tous les acteurs, la prochaine réunion prévue à Dakar – c'est l'information que nous avons eue à partir de Durban – qui doit être organisée sous les auspices des Présidents Obasanjo du Nigéria et Abdoulaye Wade du Sénégal, est attendue avec beaucoup d'espoir et nous souhaitons que vraiment toutes les parties puissent prendre part à ce dialogue pour ramener enfin la paix au Libéria.

Nous pensons que des mesures doivent être prises pour accompagner tous ces efforts, notamment l'obtention d'un cessez-le-feu sur tout le territoire libérien; le suivi du processus de dialogue interlibérien, en s'assurant de la participation effective de toutes les tendances, y compris le Gouvernement à un niveau élevé; l'adoption et la mise en oeuvre d'un véritable programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Libéria; la mise en place d'un programme de relèvement économique alimenté prioritairement par les revenus tirés de l'exploitation du bois et du registre maritime – l'aide extérieure est nécessaire naturellement, et servira de complément au financement de ce programme; l'extension de l'autorité du Gouvernement libérien sur tout le territoire,

notamment dans les zones actuellement sous le contrôle des rebelles et le long des frontières.

Évidemment, la communauté internationale devra rester très vigilante pour suivre la normalisation de la vie politique et la réconciliation au Libéria, et aussi pour la stabilisation de la sous-région. Dans cet esprit, nous pensons que le maintien des sanctions contre le Libéria s'avère justifié, et ces sanctions ne devraient être levées que lorsque le Gouvernement libérien aura satisfait à toutes ses obligations, contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous pensons que nous devons pouvoir jouer sur les deux aspects.

Je voudrais à présent dire quelques mots sur le processus de paix de Rabat et sur les actions qui ont été menées depuis.

Cette réunion s'est tenue le 27 février 2002, autour de S. M. le Roi Mohamed VI, et a rassemblé les Présidents de Sierra Leone, du Libéria et de la Guinée. À la suite de ce sommet, plusieurs réunions interministérielles se sont tenues simultanément à Monrovia, à Freetown et à Conakry, et également à Agadir pour faire le point sur l'évolution de la situation. Les recommandations issues de ces rencontres ont porté sur la nécessité de respecter les protocoles régissant les relations entre les trois États – mon frère de Sierra Leone en a parlé tout à l'heure; et sur le déploiement rapide d'unités conjointes de sécurité frontalière et de consolidation de la paix – je peux informer le Conseil que des dispositions ont déjà prises dans ce sens. Il y a quelques semaines, une délégation libérienne se trouvait d'ailleurs à Conakry pour venir témoigner sa satisfaction à la suite de la mise en place de ses patrouilles frontalières qui ont déjà commencé à jouer un certain rôle le long des frontières entre les deux pays. Il y a l'épineux problème des armes légères de même que celui des dissidents qui vivent dans les trois pays. Nous pensons que c'est une des clefs du problème.

Pour ce qui est de la création d'un environnement favorable pour encourager le rapatriement des réfugiés, je peux informer le Conseil que des progrès substantiels ont été enregistrés pour le retour des réfugiés sierra léonais mais malheureusement, à la suite des combats qui se déroulent dans certaines parties du Libéria, il y a un nouvel afflux de réfugiés vers la Guinée et certainement vers la Sierra Leone. Il était prévu également, n'eut été l'aggravation de la situation au Libéria, d'organiser une caravane de la restauration de la confiance entre les trois pays. Ce projet est toujours à l'ordre du jour de même que la réouverture officielle des frontières ainsi que la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays.

Nous pensons que ces heureuses initiatives doivent être encouragées et soutenues par le Conseil pour favoriser le retour définitif de la paix et de la sécurité dans le bassin du fleuve Mano. Des contacts sont en cours actuellement sur l'initiative de la diplomatie marocaine pour la tenue d'un second sommet du fleuve Mano en vue de permettre d'évaluer les progrès enregistrés depuis la première rencontre de Rabat. De même, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est activement à pied d'oeuvre pour assurer le suivi de l'évolution de la question.

Je ne pourrai pas terminer cette brève intervention sans regretter le retard enregistré dans l'ouverture du bureau qui est prévu à Dakar. Ce bureau était attendu avec beaucoup d'intérêt par tous les États de la sous-région et nous pensons que la mise en oeuvre de ce bureau pourrait aider à donner un coup d'accélérateur au processus en cours dans la sous-région.

Pour terminer, ma délégation voudrait encore une fois vous remercier, Madame la Présidente, pour l'importante initiative que vous avez prise en organisant cet atelier dont les recommandations, j'en suis sûr, serviront à baliser le chemin de la paix et de la concorde dans la région du fleuve Mano.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée pour ses commentaires, particulièrement ceux qui concernent la situation régionale, ainsi que pour ses suggestions quant à la marche à suivre afin d'enregistrer des progrès.

Puis-je vous poser deux questions, Monsieur le Ministre? Le fait que j'ai posé deux questions au Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone ne veut pas dire que je vais avoir deux questions pour chacun d'entre vous, mais vos observations ont fait apparaître deux choses en particulier.

Nous avons parlé de la situation, particulièrement concernant les réfugiés, mais il serait peut-être utile de mieux cerner les autres domaines qui vous semblent avoir subi directement l'impact de la situation en Sierra Leone. Quelles ont été, par exemple, les réactions

politiques à la crise en Sierra Leone? Quels furent les effets de la crise sur l'économie en Sierra Leone? L'autre question que j'aimerais aborder porte sur le rôle que la Guinée a joué, ou aurait peut-être pu jouer. Vous semble-t-il, rétrospectivement, que la Guinée aurait pu faire preuve d'un plus grand dynamisme et obtenir une aide internationale pour la région? Dans cette hypothèse, à quel moment de la crise?

M. Fall (Guinée) : En tant que pays voisin de la Sierra Leone, je puis vous dire que la Guinée est certainement le premier pays qui a subi les conséquences de la crise en Sierra Leone. Pendant très longtemps, nous avons demandé à la communauté internationale de tout mettre en oeuvre pour stabiliser la situation de la Guinée, en premier lieu parce que nous sommes situés dans une zone de conflits depuis une dizaine d'années. Il y a d'abord eu la longue guerre du Libéria avec ses conséquences sur la Guinée. Et lorsqu'on a vu que ce conflit se déplaçait et arrivait vers la Sierra Leone, nous avons commencé à tirer la sonnette d'alarme pour dire qu'une aide maximale devrait être apportée à la Guinée pour l'aider à supporter le poids des réfugiés sur son pays, d'abord, et ensuite pour stabiliser la situation en Guinée.

Pour ce qui concerne directement la Sierra Leone, je dirai au Conseil que tout ce qui se passe en Sierra Leone se ressent d'abord en Guinée. Nous avons eu, à un certain moment, trois anciens présidents de Sierra Leone qui se sont retrouvés dans notre capitale – pas par notre volonté mais du fait de la proximité. Des centaines de milliers de réfugiés franchissent les frontières et, compte tenu de la proximité, et surtout de l'identité des populations entre les deux pays, nous pensons que les frontières artificielles qui existent entre la Sierra Leone n'ont pas opéré. La Guinée s'est donc tout de suite retrouvée comme étant un pays d'accueil important.

Nous avons ressenti ces conséquences, au point de vue économique, quand on prend les dépenses publiques, les conséquences sur l'environnement, le déboisement des forêts, le problème sanitaire, les problèmes de sécurité, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué parce qu'au départ, les réfugiés étaient installés le long des frontières, contrairement aux règles internationales, ce qui a fait que souvent les rebelles faisaient des razzias en territoire guinéen pour venir chercher des provisions ou même des hommes parmi les réfugiés. Finalement, ce que nous avions toujours dit est arrivé : le pays a finalement été attaqué par les rebelles et jusqu'à maintenant, malgré le départ d'un nombre important de réfugiés, la Guinée continue toujours de subir les conséquences de cette situation.

En ce qui concerne le rôle de la Guinée, nous avons toujours oeuvré pour la restauration de la paix aussi bien en Sierra Leone qu'au Libéria. La Guinée a contribué, avec le Nigéria et le Ghana, à arrêter les massacres au Libéria. Avant même l'arrivée de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), c'étaient ces trois pays également qui étaient intervenus massivement en Sierra Leone pour restaurer la paix au sein du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Nous représentons une partie importante de l'ECOMOG en Sierra Leone et nous avons joué un rôle stabilisateur en Sierra Leone. Ce que la Guinée demande à la communauté internationale, c'est qu'elle apporte son appui à la stabilisation de la situation en Sierra Leone parce que nous savons qu'à chaque fois que la situation est mauvaise en Sierra Leone, c'est la Guinée qui en ressent d'abord les conséquences. Nous continuerons toujours à jouer ce rôle en Sierra Leone et au Libéria.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous concluons ainsi les remarques introductives de cette séance. Nous allons maintenant entamer la première séance de notre atelier, qui porte tout particulièrement sur les enseignements tirés en Sierra Leone. Je donne la parole au Secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de participer à l'atelier de l'Union de la rivière Mano et je tiens tout d'abord à féliciter la Présidente du Conseil pour cette initiative importante. Mais avant d'aborder le volet concernant les enseignements que nous avons tirés de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), je voudrais dire, en la présence du Premier Ministre de Sierra Leone, que la Sierra Leone s'éloigne de la guerre et se rapproche de la paix car c'est le Gouvernement et le peuple sierra-léonais qui ont accompli la majorité des réalisations. Leurs efforts sont la clef de tout succès dont peut se prévaloir ici l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général a déjà donné un large aperçu de notre récente expérience en Sierra Leone. J'espère être en mesure de fournir des détails complémentaires durant la présente séance, particulièrement en ce qui concerne la réponse de l'ONU au défi rencontré par la MINUSIL en mai 2000.

Tous les enseignements tirés d'une opération aussi complexe ne sauraient être résumés dans l'exposé laconique que je vais faire, mais je pense que des enseignements cruciaux apparaissent particulièrement si l'on considère trois aspects de notre expérience : le réajustement du mandat de la MINUSIL; la mise en place des moyens permettant de mener à bien ce mandat; et l'administration de la Mission aux fins de mettre en oeuvre ce mandat et de consolider les acquis.

(*l'orateur poursuit en français*)

Quand le Revolutionary United Front (RUF) a précipité la crise de mai 2000, beaucoup d'observateurs ont alors pensé que la MINUSIL ne se relèverait pas des revers graves qu'elle venait d'essuyer. Il est donc d'autant plus remarquable qu'aujourd'hui, la leçon fondamentale que nous pouvons tirer de cette expérience est qu'avec la détermination nécessaire, le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Nations Unies, rassemblant, conjuguant leurs efforts, ont su retourner la situation. Le Conseil a reconnu que la crédibilité de l'ONU était en jeu et qu'on ne pouvait pas laisser la MINUSIL échouer et abandonner la Sierra Leone à la crise. Bien sûr, les défis qui restent à relever sont importants mais la Sierra Leone est aujourd'hui sur le chemin de la paix et de la stabilité.

Comment un tel retournement de situation a-t-il pu se produire ? La volonté du Conseil de sécurité de renforcer le mandat de la MINUSIL, de renforcer le niveau des troupes, la structure de la Mission, a été un facteur central. Le nouveau mandat a donné la base nécessaire pour une force de maintien de la paix robuste. Les ressources adéquates ont alors été mises en place pour mettre en oeuvre le mandat et nous sommes reconnaissants aux États Membres qui ont répondu à l'appel de l'ONU. Ceci a permis à la Mission de suivre une stratégie à deux pistes : l'engagement politique du RUF, d'une part ; l'interdiction de toute option militaire, de l'autre.

Il faut souligner que cette stratégie a été possible parce que le Conseil, le Secrétariat de l'ONU, les pays fournisseurs de contingents, ont montré leur unité et qu'ils ont ainsi établi une absolue clarté sur les implications du nouveau mandat et les règles d'engagement. Et si je puis être franc, je pense que dans la période précédente, il y avait pu y avoir certaines hésitations sur le sens et l'interprétation du mandat de la MINUSIL et de ses règles d'engagement, et ce, parmi les acteurs sur le terrain, à New York et même parmi les États concernés. Les efforts soutenus qui ont alors été entrepris pour faire en sorte que tous les acteurs clefs aient la même compréhension du mandat ont, je crois, porté leurs fruits et il y a là une leçon essentielle pour les opérations de maintien de la paix : l'unité entre les acteurs clefs est une condition *sine qua non* de réussite de toute opération complexe. Ceci aboutit en effet à la clarté dans les objectifs et la clarté dans les objectifs, c'est aussi la clarté et l'efficacité dans l'activité opérationnelle d'une mission.

Pour terminer sur ce premier point concernant le mandat, je crois que nous devons apprendre de l'expérience de la MINUSIL que les opérations de maintien de la paix doivent toujours prendre en compte la possibilité du scénario du pire. Bien entendu, le maintien de la paix exige qu'on coure des risques calculés, mais il faut toujours que les planifications et les ressources adéquates prennent en compte ces risques.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Les lacunes initiales dans les effectifs et la capacité de la MINUSIL méritent qu'on s'y arrête. Au début, la MINUSIL manquait tout particulièrement d'effectifs ayant une capacité de soutien logistique autonome et devait compter sur des contingents à la formation et au matériel relativement limités. Ainsi, la Mission a été rejointe, à un moment, par quatre bataillons équipés seulement d'un camion et de quatre jeeps pour 800 soldats. La Mission a également rencontré des difficultés de commandement et de contrôle, qui provenaient en partie de la réaffectation de forces originellement déployées dans le cadre de dispositifs régionaux. La voie hiérarchique, du quartier général de la MINUSIL au terrain, n'était pas toujours suffisamment forte et certains contingents de la MINUSIL ont continué de se fier essentiellement aux instructions de leurs quartiers généraux nationaux. Toutefois, l'expérience de la réaffectation des contingents a montré l'importance d'une coordination étroite entre l'ONU et les organisations régionales engagées dans les zones de crise, et ce, dès les premiers moments.

Les capacités opérationnelles et logistiques des divers contingents ont été renforcées par des mesures novatrices. Ainsi, leur matériel a été complété

directement à partir de ressources de l'ONU, ainsi que par le biais d'ententes avec des parties tierces – le Royaume-Uni, dont l'aide précieuse mérite une mention spéciale, jouant, à cet égard, un rôle décisif. La formation fournie dans le cadre de différents accords bilatéraux a également permis de constituer une force vraiment robuste et crédible. Cela restera d'ailleurs nécessaire pour toutes les phases finales de la Mission. Cette expérience prouve que nous devons envisager les moyens accordés à une mission autrement que sous le simple angle des effectifs : leur formation, l'appui qu'ils reçoivent, l'orientation politique de la mission, tout cela contribue à déterminer si la mission a les moyens d'accomplir son mandat.

La crise de mai 2000 a également été caractérisée par la volonté à tous les niveaux de revoir en grand détail les résultats de la MINUSIL, sa structure et ses opérations. Le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et la MINUSIL ont chacun joué un rôle dans la réévaluation de la Mission compte tenu des modifications sur le terrain. Une mission d'évaluation menée par le général Eisele, ancien haut fonctionnaire du Département des opérations de maintien de la paix, a été envoyée sur le terrain à la fin du mois de mai 2000, d'où elle a rapporté des recommandations globales à l'attention du Secrétaire général en vue du renforcement de la Mission. En outre, un réexamen de la structure de commandement de la Force a permis de mieux intégrer le commandement sur le terrain. Le Représentant spécial du Secrétaire général a veillé à ce que les responsables de la Mission comprennent et adoptent sa stratégie simultanée de paix et de force. Trop disperser les effectifs des contingents ou mener la guerre contre le RUF sans le mandat ou le matériel voulus auraient pu avoir des conséquences désastreuses.

La MINUSIL a mis en place une stratégie judicieuse de négociation et de démonstration progressive de dissuasion par un déploiement graduel dans tout le pays, et notamment dans les zones diamantifères, vitales pour l'économie. La MINUSIL s'est déployée en force, illustrant ainsi concrètement le sens de « maintien de la paix robuste » : la force de maintien de la paix n'a pas été déployée pour faire la guerre mais pour éliminer l'option de la guerre. L'un des messages clairs – et dissuasifs – de cette opération est que le recours à la force ne représentait plus une stratégie viable pour ceux qui cherchaient à déstabiliser le processus.

Les éléments non militaires de la Mission ont également été restructurés. L'un des éléments clefs est l'intégration de différents éléments des Nations Unies, opérant dans le pays par le biais d'un seul Représentant spécial adjoint assumant également les fonctions de coordonnateur résident de l'ONU, un autre Représentant spécial adjoint étant chargé des questions opérationnelles et de gestion. L'intégration de toutes les composantes de l'ONU dans le cadre d'un effort de paix est désormais un objectif général de toutes les opérations complexes. La MINUSIL a également pris des dispositions pour renforcer ses capacités d'information du public. L'utilisation du fonds d'affectation spéciale pour les projets à impact rapide a également souligné l'importance que revêtent les mesures de renforcement de la confiance pour les populations.

Plus généralement, j'aimerais souligner que la réussite actuelle de la Mission résulte en grande partie de l'intégration de la Mission. Les Casques bleus n'auraient pas pu réussir s'ils n'avaient pas travaillé de concert avec des spécialistes des droits de l'homme, des experts du développement et la communauté humanitaire, et nous sommes fiers de faire partie de cet effort conjoint et intégré.

À cet égard, je voudrais mettre en exergue un autre point capital : le rôle joué par votre pays, Madame la Présidente, doit être considéré comme déterminant dans la réponse de la communauté internationale à la crise de mai 2000. L'assistance rapide apportée par les contingents de votre pays sur le terrain, aux endroits stratégiques, et plus tard, sa présence transhorizon, sont venues renforcer de façon décisive le message qu'avait envoyé la force plus musclée, plus robuste de la MINUSIL.

Il y a d'importantes leçons à tirer de cette expérience. À n'en pas douter, dans des conditions spécifiques, la nécessité de disposer d'une nation chef de file, ayant la capacité de projeter rapidement des forces crédibles, se représentera de nouveau.

Toutefois, je voudrais aussi suggérer au Conseil que l'approche suivie pour la MINUSIL ne serait pas nécessairement applicable dans toutes les situations futures. Il est aussi important de reconnaître que, bien que le Royaume-Uni ait généreusement accepté, avec tant de compétence et de générosité, de répondre au besoin urgent de constituer une force d'envoi crédible, ce besoin ne serait peut-être pas apparu si la MINUSIL

elle-même avait eu les ressources requises dès le départ.

Bien que la transmission des obligations liées au maintien de la paix entre l'ECOMOG et les forces de la MINUSIL se soit faite rapidement, le maintien de l'engagement politique de la CEDEAO s'est aussi avéré crucial. Cette organisation sous-régionale a travaillé en étroite collaboration avec la MINUSIL, et elle a exercé une influence déterminante sur le RUF, en soutien des objectifs de la MINUSIL.

Il y a des leçons importantes à tirer concernant la façon dont les opérations de maintien de la paix doivent souvent être soutenues par une stratégie régionale. La pression exercée par le Conseil par le biais de sanctions et l'interdiction des exportations illégales de diamants a aussi constitué un précédent et contribué aux progrès accomplis en Sierra Leone. Toutefois, avec une certaine dose d'autocritique, je pense qu'il serait équitable de dire qu'une attention plus grande et plus rapide aurait pu être portée à l'élaboration d'une stratégie internationale cohérente pour traiter des aspects régionaux. Le conflit au Libéria, dont les orateurs précédents ont débattu, constitue encore une grave menace pour la Sierra Leone et la région, et il requiert une stratégie d'ensemble pour détourner une déstabilisation régionale.

Je pense que le Conseil est bien conscient des progrès que la MINUSIL a été capable de faire dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), qui s'est terminé officiellement en janvier dernier. Quarante-sept mille combattants ont été désarmés et démobilisés, et quelque 22 000 sont maintenant engagés dans des programmes visant à les réinsérer dans la vie civile. Mais cela en laisse quelque 25 000 qui doivent être réinsérés si nous voulons qu'ils gagnent leur vie autrement qu'à la pointe du fusil, dans une économie normale. Toutefois, le programme de réinsertion accuse actuellement un déficit de financement de 13,5 millions de dollars. Cette faiblesse dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pourrait à son tour affaiblir les autres acquis réalisés en Sierra Leone. La leçon à tirer de cela est que l'engagement à long terme, au-delà de la durée de la mission de maintien de la paix, est nécessaire pour consolider la paix fragile acquise, et pour faire fond sur elle.

Dans les prochaines étapes de la Mission, une stratégie doit être élaborée pour autoriser le Gouvernement et d'autres partenaires à assumer progressivement les responsabilités de la MINUSIL de façon durable, tout en consolidant les acquis réalisés. Un retrait progressif et programmé des forces de l'ONU doit être accompagné d'un renforcement des capacités de la Sierra Leone. Ici encore, il faut rendre hommage à l'importante contribution du Royaume-Uni dans le renforcement des capacités en Sierra Leone. Bien que l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT) conduite par le Royaume-Uni ait fait des progrès considérables s'agissant de former l'armée nationale, elle n'est toutefois pas encore prête tout à fait à remplacer la MINUSIL. En conséquence, il faut élaborer une stratégie en matière de sécurité, comportant des paramètres liant le retrait de la MINUSIL à la capacité de l'armée et de la police nationales.

La MINUSIL débat des options ouvertes pour le développement de la police, avec le Gouvernement, le commandement de la police et le Commonwealth. Si l'on veut que la police arrive à un niveau où elle soit capable d'assurer la sécurité interne, il faudra fournir une assistance pour recruter 2 500 membres supplémentaires, et pour former, équiper et payer les forces dans un programme que le Gouvernement soit en mesure de maintenir. La MINUSIL examine deux options avec le Gouvernement. L'une de ces options prévoit que la police civile de l'ONU dirige le projet; l'autre prévoit un arrangement bilatéral du type IMATT, avec la présence d'un pays chef de file, contrôlant les équipes de formation et les ressources. Des détails supplémentaires sur ces propositions seront soumises dans le rapport du Secrétaire général, en septembre.

La question des modalités de paiement des salaires est également critique. Même la police la mieux entraînée ne peut fonctionner correctement sans être payée. Nous avons aussi appris lors de nos autres opérations qu'en définitive la police ne peut apporter une sécurité interne à moins que ses efforts soient liés aux institutions judiciaires et pénales, qui peuvent garantir le maintien de l'état de droit.

Pour terminer, je voudrais dire qu'avec les élections nationales et l'installation du Président Kabbah, la Sierra Leone est entrée dans une phase nouvelle. Il n'est que justice que le Gouvernement assume maintenant progressivement une part plus

importante de la responsabilité en matière de paix, de stabilité et de développement en Sierra Leone. Il est clair qu'un effort concerté extraordinaire a permis de jeter des fondations solides, là où la mission de maintien de la paix était en crise. La stratégie de sortie pour la MINUSIL consiste à s'assurer que le Gouvernement peut mener à bien les fonctions que les forces de maintien de la paix et la communauté internationale ont remplies.

Nous devons à présent nous occuper du soutien apporté aux efforts du Gouvernement pour atteindre des objectifs comme le développement à long terme et la création d'une économie viable, d'un contrôle et d'une administration efficaces et transparents des ressources nationales, du renforcement des capacités, de la réconciliation nationale, du développement de la sécurité et de la réinsertion complète des ex-combattants. Une coordination étroite entre le Gouvernement, les organisations internationales et l'assistance bilatérale sera cruciale.

Il reste, sans conteste, beaucoup à faire. Mais la force de détermination et l'esprit de partenariat que la communauté internationale a démontrés lors de la crise de mai 2000 doivent être maintenus. Il faudra maintenant les orienter vers la consolidation des gains acquis et vers le maintien de la stabilité régionale. J'ai toute confiance que si cela est fait, une Sierra Leone pacifique pourra enfin voir le jour.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur Guéhenno pour ses très aimables observations à propos du rôle joué par le Royaume-Uni. Je voudrais le remercier pour l'honnêteté et la franchise de l'évaluation qu'il a faite, et pour les commentaires très constructifs qu'il a formulés sur le plan des solutions.

Monsieur Guéhenno, j'ai été frappé de l'importance que vous avez attribuée à la clarté du mandat et à la coordination et aux implications de ces éléments dans la gestion globale de l'opération. À ce sujet, je voudrais vous interroger sur les relations entre les secteurs politique, militaire, et humanitaire des Nations Unies, parce qu'elles ont été différentes en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et en Afghanistan. C'est maintenant une question brûlante en Angola. Devons-nous nous référer à un modèle unique, ou devons-nous élaborer et tirer les enseignements de chaque pays, et nous adapter à chaque contexte?

Mon autre question concerne le point que vous avez abordé tout au début, concernant le caractère d'urgence introduit dans le processus après la prise de conscience du fait que la crédibilité de l'ONU était en cause. Collectivement, en tant que Conseil de sécurité, que pouvons-nous faire pour introduire ce sentiment d'urgence au début du processus, sans atteindre le stade où nous pensons que la crédibilité de l'ONU est en jeu?

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, votre première question concernait l'existence d'un modèle unique pour l'intégration des divers efforts de la communauté internationale. Je pense qu'il existe des degrés dans l'intégration; elle varie d'une mission à l'autre. Toutefois, je pense effectivement que dans toute opération de maintien de la paix ou de consolidation de la paix – et nous constatons de plus en plus que les deux doivent être étroitement liées – il doit y avoir unité d'action de la part de la communauté internationale. Je pense que la communauté internationale affaiblit ses moyens lorsqu'elle aborde une situation de crise de façon dispersée, si je puis dire. Je pense qu'une partie du succès obtenu par la mission en Afghanistan est fort liée à sa nature intégrée. On pense souvent qu'elle pourrait être encore plus intégrée.

Dans le cas de l'Angola, que nous examinons actuellement, il faudra aussi un effort important de la communauté internationale pour soutenir la reconstruction d'un pays qui a été déchiré par de nombreuses années de guerre. Là encore, je pense qu'un modèle intégré s'impose. La façon dont l'un des deux chefs adjoints de la Mission allie les efforts de la communauté de développement et de la communauté humanitaire s'est avérée très efficace en Sierra Leone. Les divers organismes, fonds et programmes fournissent par leurs compétences un appui important mais c'est une intégration opérationnelle qui s'impose et nous constatons que les liens entre les aspects politiques, militaires, économiques et humanitaires sont très étroits dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR). Comment peut-on désarmer des combattants sans une stratégie économique et de réinsertion? Ma réponse est qu'il y a différents degrés d'intégration mais que l'intégration est certainement la bonne solution.

La deuxième question était de savoir comment donner au Conseil un sens plus aigu de l'urgence? Je pense que cela nous incombe à tous. Comme le rapport Brahimi le disait dans une phrase souvent citée, nous

devons dire au Conseil ce qu'il doit savoir et non pas ce qu'il veut entendre. Il incombe au Secrétariat d'attirer l'attention du Conseil sur les situations de crise en cours. Par ailleurs, si j'ose dire, il incombe également aux États Membres qui ont une connaissance particulière d'une région d'attirer l'attention des membres du Conseil sur le déroulement d'une crise. Dans le cas de la Sierra Leone, le rôle dynamique joué par votre pays, Madame la Présidente, a certainement servi à porter l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'un effort soutenu dans cette région de l'Afrique de l'Ouest.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'ai été frappée, Monsieur Guéhenno, par vos observations sur la nécessité d'une réforme élargie du secteur de la sécurité. Je souhaite que l'idée soit reprise au cours des discussions qui suivront l'intervention de la Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Mme Carolyn McAskie. J'invite Mme McAskie à prendre la parole.

Mme McAskie (*parle en anglais*) : Conformément à votre programme de travail d'aujourd'hui, je porterai essentiellement mes observations, Madame la Présidente, sur les questions touchant la protection des civils. La guerre en Sierra Leone a montré un tableau catastrophique de la nature changeante des hostilités, où les civils sont non seulement des victimes fortuites mais des cibles délibérées : ils sont en fait la cible de violences extrêmes, d'assassinats, de viols généralisés et de violences sexuelles, d'amputations, de mutilations, du supplice du feu, de la conscription des enfants, du travail forcé, du rapt, de destructions massives et du pillage. La liste est terrifiante et sans fin. Ces tactiques étaient utilisées pour terroriser et empêcher la participation au processus politique et, en fin de compte, pour contrôler l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Toutes les questions dont le Conseil de sécurité a débattu sur la protection des civils sont au premier plan des débats sur la Sierra Leone, qu'il s'agisse de l'accès aux populations vulnérables ou de l'effet des sanctions. Les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire internationaux soulignent l'importance de traduire en justice les auteurs de ces atrocités. Les femmes et les enfants en particulier ont été visés d'une façon inconnue jusqu'ici au cours du conflit. L'une des questions soulevées dans le document de base est de savoir si des dispositions spéciales sur la parité entre les sexes devraient être prises par le Tribunal spécial. J'en reparlerai.

La guerre en Sierra Leone a été caractérisée, comme l'ont dit d'autres orateurs avant moi, comme un problème régional constant et – en particulier pour les acteurs humanitaires concernés – comme un problème régional constant de déplacement massif de population. Je rappelle que les femmes et les enfants à charge représentaient la majorité écrasante des personnes déplacées. Les estimations vont jusqu'à 80 %.

À la différence d'autres mandats de maintien de la paix, celui de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) autorisait précisément les Casques bleus à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques – dans le cadre, bien entendu, de ses capacités et dans les limites de ses zones de déploiement, en vertu du Chapitre VII de la Charte. L'appui qu'a pu offrir la MINUSIL pour remplir son mandat était déterminé par les effectifs et ce n'est que quand elle a atteint sa pleine capacité ou presque qu'il a été possible de mieux contribuer à la protection des civils.

Vu la complexité des tâches de l'ONU, il importait en l'occurrence – je pense que nous en conviendrons tous – qu'elle adopte une approche intégrée face à la crise. Et en espérant parler aussi franchement que l'orateur précédent, il est vrai qu'au début on s'est inquiété de cette démarche intégrée dans la communauté humanitaire. Les craintes que l'élément politique et militaire s'approprie les agents humanitaires a provoqué de longs débats au sein des organisations. La nomination du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a été l'une des questions les plus discutées. Je suis heureuse d'annoncer ce dont j'étais convaincue dès le début, à savoir que cette crainte s'est généralement avérée sans fondement. Cela a été en fait un bon modèle et un bon enseignement. Dans la présente structure, le Coordonnateur humanitaire est bien mieux placé pour répondre aux préoccupations humanitaires dans le cadre du mandat de la Mission et a en fait rattaché les questions humanitaires aux décisions politiques et militaires qu'elle prend.

L'une des questions qu'il nous faudra examiner néanmoins concerne l'enseignement à tirer de la façon dont il a été possible de préserver dans l'ensemble, en tant que de besoin, l'espace humanitaire et

l'indépendance des agents humanitaires. En effet, la crise de mai 2000 où les Casques bleus ont été pris en otage pourrait en fait illustrer les problèmes rencontrés. Mon collègue en a parlé. Les humanitaires travailleront évidemment en très étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix à étudier les enseignements tirés.

En ce qui concerne l'aide-mémoire que le Conseil a adopté sur la protection des civils, je voudrais parler de certains de ses éléments. Le séminaire d'aujourd'hui est une occasion appréciable de l'utiliser comme prévu, à savoir pour faciliter l'analyse des questions touchant la protection des civils au cours des différentes phases des opérations de maintien de la paix. Comme la plupart des participants le savent, l'aide-mémoire comporte 13 objectifs principaux allant de l'accès aux effets de l'exploitation des ressources naturelles en passant par les populations. En fait, avec l'aide du Gouvernement norvégien, un opuscule très utile a été publié mais en caractères si petits que je me demande si l'Ambassadeur de Norvège pourra nous dire si la vue des Norvégiens est meilleure que celle d'autres nationalités, car il me faut vraiment des lunettes très fortes pour le lire. Mais c'est utile à avoir sur soi.

Le mandat de la MINUSIL était excellent par sa complétude sur l'inclusion de questions et d'objectifs liés à la protection des civils dans les conflits armés par rapport aux mandats de maintien de la paix antérieurs. Sur les 13 objectifs principaux contenus dans l'aide-mémoire, tous les objectifs pertinents ont été énoncés dans la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité. En fait, la résolution 1270 (1999) est la résolution la plus fréquemment citée dans l'aide-mémoire.

Je voudrais aborder certains points soulevés dans l'aide-mémoire. Premièrement, il s'agit des médias et de l'information. Une leçon importante est la nécessité de bien gérer l'information. L'information sécuritaire et militaire était essentielle pour protéger le personnel humanitaire et les civils, et la création d'un centre d'information humanitaire au sein de la MINUSIL, suivant le modèle du Kosovo mais étendu dans ce cas à la participation de la MINUSIL, a joué un rôle clef pour encourager cet objectif.

Deuxièmement, en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réhabilitation (DDRR), notamment les effets sur les enfants, une autre leçon importante est la démobilisation réussie des 47 000 combattants dont près de 7 000 enfants soldats. Il est essentiel de se rappeler que la création d'un programme officiel de DDRR en Sierra Leone était en fait un élément central de l'Accord de paix de Lomé signé en juillet 1999. L'Accord était le premier de ce genre à reconnaître les besoins spécifiques des enfants dans le processus de DDRR. L'UNICEF a tiré de cette expérience des enseignements importants qui ont été intégrés dans ses efforts de politique et de planification et qui continueront d'éclairer nos travaux en cours en la matière.

À mesure de l'évolution du mandat, les agents du maintien de la paix ont pu jouer un rôle important afin d'améliorer l'accès humanitaire en assurant la sécurité du personnel humanitaire et en établissant des zones de sûreté pour les personnes déplacées et les réfugiés rapatriés. Cela n'a pas été le cas au départ, mais la coopération entre les humanitaires et les agents du maintien de la paix a donné des résultats très utiles en la matière.

Récemment, la MINUSIL a coopéré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin de transporter des réfugiés des zones limitrophes du Libéria vers des zones plus sûres à l'intérieur de la Sierra Leone. En ce qui concerne les retours de personnes déplacées, près de 4 000 ont été transportées par la MINUSIL et par l'Organisation internationale pour les migrations depuis des camps situés de la zone occidentale, où elles ont reçu des colis de réinsertion. Cela dit, près de 12 000 personnes déplacées doivent encore être réinstallées officiellement, suite à la phase IV du processus de réinsertion.

Le quatrième point de l'aide-mémoire concerne les effets sur les femmes et les fillettes, et je vais m'y attarder plus longuement. Un autre enseignement que j'ajouterai ici, c'est que dans des situations telles que la Sierra Leone, les femmes et les fillettes ont souffert d'un nombre extraordinaire de viols, notamment collectifs, et de toutes les violences sexuelles possibles. Le mandat de la MINUSIL aurait pu être encore plus complet s'il avait mentionné spécifiquement la protection et l'aide spéciales à accorder aux femmes et aux fillettes. Il faudrait pour cela dépasser les normes classiques des sexospécificités et de l'intégration sexospécifique, afin d'inclure des stratégies de prévention de la violence sexiste et de l'exploitation sexuelle généralisées. C'est un domaine encore neuf pour nous, comme nous l'ont prouvé les événements tragiques d'Afrique de l'Ouest, et nous attendons avec

intérêt que l'étude sur les problèmes d'exploitation sexuelle nous mette sur la bonne voie pour traiter de ces sujets.

Lorsqu'on parle des jeunes garçons recrutés de force, nous devons nous rappeler qu'un nombre égal ou supérieur de fillettes ont été contraintes de devenir des partenaires sexuels des combattants ou à défaut soumises à l'esclavage sexuel et forcées à des grossesses involontaires à un jeune âge. Beaucoup ont subi des lésions physiques permanentes. En Sierra Leone, l'UNICEF a mis en place l'établissement et la coordination d'un réseau de services destiné aux fillettes violentées pendant la guerre. La difficulté est d'identifier celles qui l'on été. L'opprobre, la honte et le manque de possibilités ou de ressources font taire de nombreuses fillettes, et des milliers qui avaient été enlevées pendant la guerre ont été utilisées à des fins sexuelles. Nous avons caractérisé la Sierra Leone du point de vue de l'horreur des amputations, mais, pour chaque amputé, il y a eu 10 ou 100 fillettes enlevées et violentées. Beaucoup restent encore avec leurs commandants, tandis que d'autres sont rentrées dans leurs communautés en gardant l'anonymat. Dans ses efforts pour traiter de ces questions, le Gouvernement a agi extrêmement bien, en lançant une campagne de sensibilisation nationale sur le viol, avec des informations sur les sévices sexuels, sur le viol et la manière d'aider les victimes.

J'ai fait état de la réaction à la crise d'exploitation sexuelle en Afrique occidentale. Je voudrais dire aussi qu'en Sierra Leone, un comité de coordination pour la prévention de l'exploitation sexuelle et des sévices sexuels a été constitué. Parmi les nombreuses mesures qu'il a adoptées figurent des normes d'obligation redditionnelle s'appliquant aux travailleurs humanitaires, lancées en mars par le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, qui lui-même est le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Au niveau interinstitutions mondial, le Comité permanent interinstitutions vient de publier un rapport sur la protection contre l'exploitation sexuelle et les sévices sexuels lors des crises humanitaires ainsi qu'un plan d'action mondial, que tous les chefs d'institutions ont maintenant approuvé.

Il faut noter néanmoins que le mandat prévoyait la formation du personnel de la MINUSIL au droit international humanitaire et aux droits de l'homme et des réfugiés, y compris des dispositions relatives aux enfants et à la parité. Un progrès notable par rapport aux mandats précédents a été l'inclusion de responsables des droits de l'homme et des affaires civiles – modèle repris dans des opérations de paix ultérieures. Il faut continuer à renforcer ces aspects, parallèlement à la réduction de la composante militaire.

Mon dernier point de l'aide-mémoire est celui du problème de la justice et de la réconciliation. Ici, la question du Tribunal spécial et de la Commission de la vérité et de la réconciliation demeure un problème de financement, comme nous le savons tous. Le document de base du Président, comme je l'ai dit, demande si une attention spécifique doit être accordée aux questions de parité. Je crois qu'il est clair dans ce cas que le viol a servi de crime de guerre et doit être reconnu comme tel. Il faudrait des mesures spéciales – y compris relatives aux programmes de protection des témoins – afin de permettre aux femmes de saisir la justice.

En conclusion, comme d'autres orateurs, je dirai quelques mots sur les aspects régionaux. Le Conseil va en traiter cet après-midi, mais je crois que nous sommes tous d'accord sur l'effet déstabilisateur des activités transfrontières dans la région, et sur le fait que l'escalade du conflit au Libéria est un des facteurs qui menacent le plus la stabilité en Sierra Leone et dans les pays voisins.

Depuis le début de l'année, la Sierra Leone a déjà recueilli quelque 40 000 réfugiés libériens, la Guinée plus de 30 000 et la Côte d'Ivoire, pense-t-on, 60 000. En prévision de la réduction progressive des activités de la MINUSIL en Sierra Leone, il faudrait peut-être songer à renforcer les capacités de son gouvernement pour maintenir la sécurité interne et aux frontières; cela pourrait également contribuer au tri efficace des nouveaux réfugiés, tâche qui s'est avérée très difficile dans le passé.

Reconnaissant l'importance de l'approche régionale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest est en cours de création et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaillera en étroite collaboration avec lui. En fait, nous avons déjà ouvert un bureau régional, qui se concentrera plus immédiatement sur les questions relevant de l'Union du fleuve Mano.

En tant qu'humanitaire chevronnée, je manquerais à ma tâche en ne rappelant pas en conclusion que le Secrétaire général, dans son récent rapport au Conseil de sécurité, a souligné le fait que

des ressources sont encore nécessaires pour mener à bien les aspects inachevés du processus de paix. Seul le tiers des fonds de l'appel global pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone a été réuni. Ce grave manque de fonds sur l'ensemble de la région entravera gravement les institutions humanitaires dans leurs efforts pour répondre aux normes fondamentales de l'assistance humanitaire et pour passer du secours au redressement, car elles se verront obligées de limiter leurs programmes aux cas les plus urgents et les plus critiques. C'est particulièrement critique à un moment où l'ONU, avec les donateurs et d'autres partenaires et, bien sûr, les pays de la région même – acteurs principaux dans cette équation – passent des secours à la transition puis au développement. L'ONU est parée sur ce point.

Je voudrais conclure en vous remerciant, Madame la Présidente, de l'occasion qui m'a été offerte de prendre la parole devant le Conseil sur la question importante de la protection des civils.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Madame McAskie, de cet exposé exhaustif. On me fait remarquer qu'en termes de temps, je ne m'en tiens pas à mes propres normes, parce que je pose trop de questions, mais j'aimerais vous en poser une. Dans un sens, vous y avez déjà répondu dans votre dernier point, sur les ressources. Elle porte sur la manière dont les donateurs ont répondu à la crise humanitaire. Elle a été une priorité pour l'ONU des Nations Unies, mais pensez-vous que la réponse des donateurs a été efficace et adéquate?

Mme McAskie (*parle en anglais*) : Je regrette que votre manque de temps ne m'ait pas épargnée, Madame la Présidente, mais je suis enchantée de pouvoir y répondre. La communauté internationale a été très généreuse sur le plan mondial, et je ne dirais pas que la Sierra Leone a plus souffert que d'autres pays en crise. Mais si je devais dire qu'il y a eu pénurie grave en Sierra Leone, il faudrait que je dise qu'il y a eu des pénuries graves également pour de nombreuses autres crises. Je crois que nous aurions pu faire plus bien plus tôt si nous avions eu plus de ressources, mais je dirais aussi que c'est également aux institutions internationales de s'organiser plus tôt. Si on examine notre réponse à des crises plus récentes, nous en avons appris que nous ne pouvons pas laisser ces situations s'éterniser avant de faire quelque chose. Je crois que la réponse à la Sierra Leone a été d'une lenteur désastreuse à tous les niveaux; voilà l'enseignement principal que nous en tirons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, Président du Comité des sanctions contre la Sierra Leone.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je suis très heureux que vous soyez présente au Conseil de sécurité, Madame la Présidente, et je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction de mon pays à l'égard du Royaume-Uni et le féliciter pour les efforts extraordinaires, généreux et responsables qu'il a déployés dans la région du fleuve Mano, et en particulier en Sierra Leone.

Cet événement offre une occasion de réfléchir aux enseignements tirés, et le thème même de ce séminaire en est déjà un. Pour mon pays, en effet, la clef du processus du paix dans la région du fleuve Mano, c'est l'approche régionale. Tous les efforts nationaux qui sont déployés en faveur de la paix doivent avoir une dimension régionale. Aucun pays ne peut, à lui seul, créer dans la région du fleuve Mano les conditions nécessaires pour garantir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement.

Ainsi, c'est un effort régional international qui est nécessaire, comme en témoigne la situation de violence croissante au Libéria. Si la communauté internationale n'accorde pas l'attention appropriée à la situation humanitaire et de violence au Libéria, les efforts que nous faisons dans d'autres pays de la région, en particulier en Sierra Leone, pourraient s'avérer réversibles.

Le Ministre des affaires étrangères de la Guinée a exprimé, beaucoup mieux que quiconque d'entre nous, la dimension régionale des problèmes de paix, de sécurité, de développement économique, de protection de l'environnement et de sécurité sociale dans la région du fleuve Mano. C'est la raison pour laquelle mon pays estime que le processus de Rabat est un facteur clef pour favoriser la confiance mutuelle entre les pays de la région. Si difficile que soit l'établissement de la confiance entre les pays du fleuve Mano, nous lançons un appel pour que les trois Gouvernements continuent d'être fermement engagés à mettre en oeuvre les mesures convenues lors de la réunion au sommet tenue sous les auspices du Roi du Maroc, et des réunions techniques subséquentes consacrées à la sécurité.

Je voudrais également dire que l'institutionnalisation des processus politiques grâce au renforcement des institutions démocratiques et la création de formes de représentation pour permettre aux différents acteurs politiques de trouver les voies appropriées pour agir sur la scène politique – et en particulier dans les luttes électorales car c'est à ce moment-là que devraient avoir lieu les luttes de pouvoir – sont d'autres facteurs clefs. Il faut déployer un vaste effort national et international pour garantir la liberté d'expression et la liberté de la presse, les partis politiques, les organisations non gouvernementales et la force de l'opinion publique.

En Sierra Leone, nous avons précisément une combinaison de volonté et de facteurs. Nous avons l'ONU plus ces facteurs : le Royaume-Uni, comme allié fondamental de la Sierra Leone et de l'ONU dans la recherche de la paix dans la région; les pays voisins, dont certains ont considérablement contribué à établir cette paix; la communauté internationale tout entière; et – et ce n'est pas le moindre – le rôle très important de la société sierra-léonaise, de ses organismes civils et de ses organisations non gouvernementales ainsi que – il faut le dire très clairement – des femmes de la Sierra Leone, qui ont été un facteur décisif dans la réussite de ce processus.

Au Mexique, nous convenons que les facteurs du succès sont ceux que le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, a déjà décrit. La première clef du succès, pour tirer des enseignements de la situation en Sierra Leone, est indiscutablement la clarté des objectifs. L'objectif principal était le démantèlement des structures de violence et le rétablissement d'un nouvel ordre politique constitutionnel. En ce qui concerne cet objectif, il y a ensuite eu beaucoup d'intensité dans l'établissement des principaux engagements de l'ONU et de la communauté internationale, et ces engagements correspondaient bien aux objectifs visés. Les ressources dégagées étaient également adéquates, compte tenu de l'ampleur des objectifs fixés.

La continuité des efforts est maintenant le prochain enseignement à tirer. Pour veiller à ce que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) soit vraiment un succès, le Conseil de sécurité devra procéder à un retrait graduel et méthodique de cette Mission, en s'assurant en même temps que le Gouvernement de la Sierra Leone se trouve dans une position pour contrôler effectivement son territoire et pour y assurer l'intégrité physique, la défense interne et externe ainsi que la sécurité sociale.

Le caractère intégré des efforts dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement économique et social de la Sierra Leone, est un facteur central de leurs succès. L'appui de la communauté internationale s'est centré non seulement sur les progrès du processus politique, mais également sur les besoins fondamentaux de la population, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, et la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. À cet égard, il est nécessaire de tenir dûment compte des recommandations du Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, quant à la poursuite de l'effort de réinsertion des combattants et à la nécessité de continuer de travailler de façon décisive pour lutter contre les abus sexuels, l'exploitation et la violence, qui sont des caractéristiques importantes de cette guerre en Sierra Leone.

Enfin, la coordination et l'intégration des efforts de toutes les institutions concernées sont un aspect central des enseignements tirés.

Je voudrais signaler que dans le cas particulier de la Sierra Leone, nous avons vu tout à fait clairement que le Conseil de sécurité doit accorder un intérêt et une attention beaucoup plus importants à ses communications avec le personnel des institutions de l'ONU qui travaille sur le terrain. Les rapports du Secrétaire général remplissent complètement leur objectif, mais les opinions, les évaluations et les commentaires du personnel qui est en contact quotidiennement avec les problèmes de la région pourraient aider le Conseil à mieux comprendre le processus de prise de décisions et les questions fondamentales auxquelles nous sommes confrontées.

Je voudrais aborder brièvement certains des enseignements tirés en ce qui concerne les sanctions imposées contre la Sierra Leone par le Comité que je préside. Premièrement, la population doit percevoir les sanctions comme des mécanismes pour contribuer à la paix et à la sécurité, et non comme des actes de représailles ou de réprimande politique. Il est très important de pouvoir compter sur l'appui de la population pour que les sanctions soient efficaces. Il faut également que l'ONU déploie un effort additionnel afin d'expliquer à la population la nature des sanctions imposées. Dans le cas précis du Libéria, dans la région

du fleuve Mano, la population perçoit les sanctions comme injustes plutôt que comme un moyen d'obtenir un changement de comportement chez ses dirigeants politiques ou chez les groupes rebelles.

Deuxièmement, dans le cas de la Sierra Leone, l'embargo sur les armes a eu un impact limité, car la présence des effectifs de la MINUSIL et le processus dissuasif de désarmement, qui a été couronné de succès, ont permis d'éliminer la circulation d'armes dans le pays.

Les sanctions ne sont pas – et ne seront pas – une garantie que les armes ne recommenceront pas à entrer en Sierra Leone. Par conséquent, il faut mettre l'accent sur le respect des sanctions par les tierces parties, afin que les armes ne puissent pas revenir entre les mains des anciens combattants ou de ceux qui voudraient les utiliser pour troubler l'ordre public. Ainsi, la communauté des nations doit faire un effort additionnel pour déterminer l'origine des armes qui circulent dans la région du fleuve Mano et pour mettre fin au commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Aucun des pays de la sous-région n'a, à lui seul, la capacité d'empêcher ces flux illicites. L'engagement des États de la région et de l'extérieur de la région est nécessaire pour respecter le moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et appliquer efficacement les mesures nationales, régionales et internationales prévues dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Les régimes de sanctions visent à aboutir aux objectifs de paix définis par le Conseil. Dans le cas des embargos sur les armes dans la région du fleuve Mano, il convient d'établir des mécanismes appropriés – au-delà des sanctions – pour institutionnaliser l'interdiction de flux illicites d'armes. Ces mécanismes devront comporter des instances de contrôle permettant de faire respecter l'interdiction même après la fin des sanctions.

S'agissant des embargos sur les diamants dans la région du fleuve Mano, on a pu constater qu'ils n'avaient pas toujours les conséquences escomptées et que leurs résultats étaient mitigés. Ces résultats ont été positifs à certains égards mais, à d'autres, ils ont été limités, voire contre-productifs. Compte tenu de la nature des diamants, qui sont faciles à échanger et échappent facilement aux contrôles, ces embargos ne peuvent représenter que le point de départ des efforts régionaux et internationaux visant à établir des systèmes de certification qui permettront de réglementer l'industrie des diamants au profit du développement économique de la population de manière à la détourner de la violence. En l'absence d'un système de certification d'origine au niveau régional, les diamants continueront de passer d'un pays à l'autre en échappant aux contrôles. Ce système doit faire partie des efforts déployés dans le cadre du Processus de Kimberley. Dans le domaine de la commercialisation des diamants, il convient de renforcer les structures de contrôle gouvernementales pour venir à bout de la corruption.

Sur la base de dispositions et de critères nationaux, il convient que la communauté internationale augmente ses investissements pour moderniser les méthodes de production des diamants, ce qui créera des emplois pour les populations locales. Il convient de continuer à éliminer progressivement les méthodes d'exploitation traditionnelles des diamants – en prenant en compte les circonstances de chaque pays – qui favorisent le trafic d'armes dans la région.

Il convient d'effectuer une révision et une mise à jour des listes des individus dont les déplacements sont sujets à des restrictions en vertu des sanctions imposées par le Conseil de sécurité afin de dynamiser les processus politiques des pays de la région du fleuve Mano. Dans le cas de la Sierra Leone, les anciens combattants de groupes rebelles qui ont déposé les armes, qui se sont regroupés au sein d'organisations politiques, ont participé aux élections récentes et en ont accepté les résultats, devraient en tirer bénéfice. Leur participation à la vie politique de la Sierra Leone et leur engagement de ne pas reprendre les armes sont des facteurs qui doivent être pris en compte par les membres du Conseil de sécurité dans l'application de telles sanctions.

Je conclurai en disant, comme le Secrétaire général adjoint M. Guéhenno, qu'il reste fort à faire en Sierra Leone. Mais l'effort consenti jusqu'à présent par la communauté internationale garantit qu'en Sierra Leone et dans le reste de la région du fleuve Mano, avec la participation active de la communauté internationale et des sociétés de ces trois pays, il sera possible d'établir un ordre fondé sur la paix, la sécurité et le développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Aguilar Zinser de ses réflexions, notamment en ce qui concerne les questions des sanctions.

Nous allons maintenant passer à une liste d'orateurs qui, je le rappelle sans acrimonie avant leur intervention, disposeront de cinq minutes chacun. Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président du Conseil économique et social. Le fait qu'il s'exprime parmi nous aujourd'hui est une bonne illustration du type de coordination dont nous avons parlé. Je lui donne la parole.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil économique et social, je me réjouis de l'organisation de cet atelier, de l'éventail des questions inscrites à l'ordre du jour, du grand nombre de participants et de la structure de l'atelier, qui favorise l'interaction.

Je tiens également à saisir cette occasion pour noter que pendant la présidence britannique du Conseil de sécurité, la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social a atteint des niveaux sans précédent. L'Ambassadeur Greenstock a pris la parole devant le Conseil économique et social en tant que président du Conseil de sécurité. Je suis moi-même invité à l'atelier du Conseil de sécurité. J'ai été invité à participer aux travaux du Groupe de travail ad hoc du Conseil de sécurité (sur la prévention des conflits et le redressement en Afrique) qui examinera la question de la Guinée-Bissau la semaine prochaine.

Lundi dernier, le Conseil économique et social a créé son propre groupe de travail ad hoc sur les pays africains émergeant d'un conflit. Après avoir reçu la demande des pays intéressés, des groupes de consultation ad hoc additionnels chargés des pays individuels ou des régions seront établis. Les groupes ad hoc du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social collaboreront étroitement.

Finalement, ce mois-ci, nous avons tenu une réunion semi-officieuse entre les trois présidents : les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, qui se sont fermement engagés à poursuivre leur coopération ainsi que les réunions semi-officieuses. L'une des questions sur lesquelles nous souhaitons certainement coopérer est la question de la consolidation de la paix, d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je remercie le Royaume-Uni de son appui vigoureux et de son aptitude à promouvoir la coopération dont nous avons parlée.

Pour rester dans les limites de temps qui me sont imparties, j'aimerais tirer rapidement des enseignements de notre expérience en Sierra Leone du point de vue spécifique du Conseil économique et social. Premièrement, il ressort clairement de l'exemple de la Sierra Leone que même les situations les plus difficiles peuvent être réglées avec la volonté et les ressources nécessaires.

Deuxièmement, nous avons récemment affecté près de 700 millions de dollars aux opérations de maintien de la paix en Sierra Leone pour les 12 mois à venir, mais il est évident que le coût du maintien de la paix est toujours moins élevé que celui d'un conflit. Le Ministre des affaires étrangères, M. Koroma, nous a donné des renseignements sur les coûts matériels du conflit en Sierra Leone. Toutefois, la prévention d'un conflit coûte toujours beaucoup moins cher que le maintien de la paix lui-même. J'aimerais souligner, à cet égard, que la consolidation de la paix après les conflits est une forme de prévention d'un nouveau conflit.

Une autre expérience a été confirmée par les propos des deux ministres : pour que la paix soit durable, il convient de mettre en place une démarche intégrée. Chacun des intervenants a souligné que l'intégration aux niveaux régionaux et sous-régionaux est indispensable pour mettre un terme aux conflits et pour prévenir leur récurrence. J'aimerais toutefois ajouter que cette intégration comprend également d'autres éléments. Les opérations de maintien de la paix doivent être assorties dès le départ de mesures politiques et humanitaires et immédiatement suivies d'opérations de consolidation de la paix, notamment en renforçant la sécurité et l'état de droit et par le biais d'une relance économique.

La démilitarisation, qui a été mentionnée à maintes reprises, n'est durable que si des emplois sont créés. La réinsertion des anciens combattants dans la société dépend largement des possibilités d'emploi. En Sierra Leone, il convient aussi de rénover l'infrastructure et d'améliorer considérablement les systèmes de santé et d'éducation. Comme l'a clairement souligné la Vice-Coordonnatrice de l'aide urgence, le renforcement du système de sécurité et du système judiciaire est indispensable en Sierra Leone et ailleurs. Les civils, qui ont délibérément été pris pour

cibles pendant les hostilités, ont besoin de garanties s'ils doivent retourner chez eux. La création de tribunaux comportant un élément international et de commissions de vérité et de réconciliation, lesquels viennent juste d'être mis en place en Sierra Leone, sont encourageants à cet égard.

L'expérience nous apprend que les investissements consacrés au relèvement de l'appareil judiciaire et à l'État de droit sont des investissements productifs pour un pays. Dans un premier temps, ils permettent de faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées et de faciliter la réconciliation, mais également d'attirer davantage d'aide bilatérale ou multilatérale. Dans un second temps, ils contribuent grandement, le moment venu, à attirer les investissements étrangers directs.

Pour rester dans les temps qui me sont impartis, je vais conclure, en insistant sur le grand potentiel qui est celui du Conseil économique et social, dont les fonctions de coordination couvrent la totalité du système des Nations Unies. Nous pouvons mobiliser tous les fonds, programmes et institutions des Nations Unies. Le renforcement récent de notre coopération avec les institutions de Bretton Woods ainsi que notre capacité de faire appel aux pays donateurs et autres parties prenantes telles que les organisations non gouvernementales et le secteur privé nous permettent de mobiliser les acteurs clefs. Mais il reste à apprendre à tirer pleinement parti de ce potentiel.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Šimonović de ses observations, qui correspondent tout à fait à ce qui a été dit jusqu'à présent.

M. Williamson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la présidence britannique du Conseil de sécurité, d'avoir organisé aujourd'hui cet atelier du Conseil, dont l'importance est encore soulignée par la présence du Secrétaire général à nos côtés ce matin. Nous sommes également honorés de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, M. Koroma, et ravis de retrouver ici notre ami et ancien collègue le Ministre des affaires étrangères de la Guinée, M. François Fall, venu nous rejoindre à New York ce matin pour débattre une fois de plus autour de cette table.

La délégation des États-Unis escompte beaucoup de ce débat instructif sur les enseignements de l'expérience de Sierra Leone et sur les perspectives de l'Union du fleuve Mano. Les guerres et les troubles civils qui ont secoué la région du fleuve Mano ont eu des répercussions terribles sur la région, en nombre de victimes, en souffrances humaines et en chances gaspillées. Des sévices intolérables ont été infligés à des femmes et des enfants; des mutilations, des meurtres ont été commis; la terreur a régné et les droits fondamentaux de la personne humaine ont été bafoués. La tragédie, c'est que ce sont les civils qui ont été bien souvent la cible de ces actes horribles de violence.

Les interventions des premiers orateurs nous ont fourni une bonne entrée en matière et je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et la Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Mme McAskie, des éclairages qu'il nous ont apportés ce matin.

Tout d'abord, posons-nous la question : Y-a-t-il, en fait, des leçons d'ensemble à tirer de l'expérience de la Sierra Leone et comment l'ONU et le Conseil de sécurité peuvent-ils régler les autres conflits inscrits à notre ordre du jour? En engageant ce débat, nous devons nous rappeler que toute situation de conflit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité a ses propres causes, ses caractéristiques intrinsèques et ses propres variables géopolitiques. Le règlement réussi de tout conflit dépend d'une configuration telle de ces variables qu'à condition que le Conseil de sécurité reste ferme et uni mais réaliste sur ses propres capacités, il peut, avec l'ONU, aider les parties elles-mêmes à saisir la chance qui se présente d'une paix durable.

Mais soyons clairs : l'ONU et le Conseil de sécurité ont rarement la possibilité eux-mêmes d'assurer la réussite d'un processus de paix. Il est rare que l'ONU puisse à elle seule imposer et mener à bien une solution. Dans la plupart des cas, ce sont les parties elles-mêmes qui doivent mettre en place sur le terrain les conditions qui permettront à l'ONU de contribuer à une paix durable.

L'ONU et le Conseil de sécurité ne sortent pas renforcés, ni ne contribuent au rétablissement de la paix après un conflit, avec des promesses qu'ils ne peuvent tenir, et qui suscitent des attentes irréalistes, ou par un recours excessif à la capacité d'intervention des Nations Unies sur le terrain. Ce que le Conseil de sécurité et l'ONU peuvent faire, en revanche, c'est se tenir prêts, de façon à ce que lorsque les conditions

extérieures sont réunies, nous puissions appuyer les efforts de paix des parties. L'ONU et le Conseil de sécurité peuvent également favoriser un climat qui permette à la paix de s'installer si les parties le veulent.

En Sierra Leone, notre succès actuel est imputable à un ensemble de facteurs clefs, qui vont de la décision prise par le Royaume-Uni de fournir une formation militaire à l'armée sierra-léonaise, à la faiblesse militaire du Revolutionary United Front (RUF) suite au mauvais calcul qu'il a fait d'envahir le territoire guinéen.

Parmi les autres facteurs, il y a également les sanctions du Conseil de sécurité contre le Président Taylor ainsi que le courage et la détermination décisifs du peuple sierra-léonais, et sa décision de mettre fin à la violence et de rétablir la démocratie.

Tous ces facteurs externes se sont conjugués de façon à créer une possibilité de paix stable et à permettre à l'ONU et à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) de jouer un rôle important mais un rôle d'appui.

En considérant l'expérience acquise en Sierra Leone, nous pouvons examiner ces facteurs externes pour y trouver des orientations et un sens historique, mais nous aurions tort de conclure trop facilement que les leçons des événements de Sierra Leone pour les Nations Unies sont universelles et peuvent être plaquées sur d'autres situations. Dans une grande mesure, chacune doit être personnalisée et adaptée aux situations uniques de chaque conflit.

Néanmoins, il est important de tirer des enseignements de l'expérience acquise et je voudrais donc remercier une fois de plus le Royaume-Uni de son initiative d'organiser cet atelier. De l'avis de ma délégation, les enseignements que nous pouvons tirer de l'expérience acquise en Sierra Leone portent sur la manière dont le Conseil de sécurité et l'ONU peuvent mieux gérer et organiser leurs efforts, que ce soit au niveau du maintien de la paix, au niveau diplomatique ou humanitaire, afin d'appuyer les processus de paix dans les situations de conflit où les parties se sont engagées à résoudre le conflit. Ces enseignements sont précieux pour nous permettre de progresser dans nos travaux.

Ma délégation tire ainsi plusieurs leçons de gestion de l'expérience de l'ONU en Sierra Leone : premièrement, la nécessité d'une bonne adaptation des ressources et du mandat des missions de maintien de la paix aux risques encourus dans le cadre de l'opération; deuxièmement, l'importance de consultations fréquentes avec les pays fournisseurs de contingents sur les règles d'engagement, et ce pour toute missions de maintien de la paix; troisièmement, la nécessité de trouver un mécanisme de coordination et de suivi entre les donateurs, et la nécessité d'entreprendre le volet réinsertion de tout programme de désarmement, de démobilisation et de réinstallation dans le cadre du processus de paix; quatrièmement, la nécessité d'une meilleure coordination de l'aide humanitaire entre les opérations de maintien de la paix, les organismes d'aide internationaux et les organisations humanitaires; et finalement, la présence énergique d'un Représentant spécial du Secrétaire général, critique pour le succès d'une opération pacifique, et une bonne coordination entre les composantes maintien de la paix, humanitaire et, si nécessaire, judiciaire d'une mission.

Enfin, je voudrais faire un rapide commentaire sur ces enseignements. Concernant les missions de maintien de la paix, l'un des enseignements clefs à tirer est que nous devons donner aux missions les règles d'engagement, les effectifs et le mandat qui correspondent exactement à la situation sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que je serai très ferme sur les cinq minutes de temps de parole.

M. Tidjani (Cameroun) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, le Cameroun tient à s'associer aux félicitations exprimées par les orateurs précédents au sujet de l'initiative particulièrement heureuse de votre gouvernement : l'organisation de cet atelier très important et instructif. Le bassin du fleuve Mano représente malheureusement l'une des sous-régions les plus instables de notre continent. En tant qu'Africains, nous saluons et nous apprécions beaucoup, au Cameroun, l'appui et la solidarité apportés aux gouvernements et aux peuples des pays de l'Union du fleuve Mano en vue de la réalisation et de la consolidation d'une paix et d'une stabilité durables dans la région.

De grands progrès ont été réalisés, bien qu'à un coût élevé, sur le front sierra-léonais, mais la tâche est loin d'être achevée, comme le confirment les tristes événements survenus dans le pays voisin, c'est-à-dire sur le front libérien. Les trois États de l'Union du fleuve Mano ont plus que des liens géographiques. Ils

partagent des liens profonds, historiques, culturels et socioéconomiques, qui rendent difficile, sinon impossible, le traitement séparé et strictement national des événements survenus dans un pays.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons pleinement l'idée adoptée dans le cadre de cet atelier de relever les défis rencontrés par les trois pays de l'Union du fleuve Mano d'un point de vue sous-régional. C'est là une bonne solution.

C'est pourquoi le Cameroun considère que, même si la communauté internationale se réjouit à bon droit des succès enregistrés en Sierra Leone, nous devrions résister à toute tentation à la complaisance. Non seulement la situation globale à l'intérieur du pays demeure fragile et volatile, mais le voisinage dans la sous-région ne fait que devenir plus turbulent, en raison de la crise qui s'aggrave au Libéria. Nous pensons que la politique de confinement à l'encontre du Libéria fait courir le risque de prolonger les souffrances de la population civile. Comment la communauté internationale peut-elle établir un équilibre entre la pression à l'encontre du Gouvernement libérien, afin qu'il se conforme aux demandes du Conseil de sécurité dans le cadre des sanctions, et la participation du Libéria afin qu'il constitue un facteur contribuant à la paix et à la stabilité pour toute la sous-région de l'Union du fleuve Mano? Étant donné que les situations en Sierra Leone et au Libéria sont interconnectées, les efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone ne seront pas durables, à moins que des efforts similaires soient faits pour stabiliser le Libéria. C'est une question que nous devons aborder de front.

Alors que nous réfléchissons ensemble à l'avenir qui s'ouvre aux pays de l'Union du fleuve Mano, le Cameroun voudrait soulever la question suivante. Quel est le sort des soldats libériens et des membres des autres groupes armés qui ont fui les combats au Libéria et qui ont traversé la frontière pour entrer en Sierra Leone? Existe-t-il un risque quelconque de les voir se regrouper en une force avancée, alliée à des éléments sierra-léonais mécontents, pour déstabiliser la Sierra Leone? Quelles sont les perspectives d'organiser une réunion de suivi du Sommet de Rabat des chefs d'État des pays de l'Union du fleuve? Comment pouvons-nous harmoniser au mieux le processus de dialogue de Rabat et les efforts de paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)? Quelles mesures ont été prises pour l'instant par le Comité des trois sur le Libéria de la CEDEAO pour l'application du plan de paix de Yamoussoukro sur le Libéria? Comment la CEDEAO entend-elle engager le mouvement des Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD) et le Gouvernement libérien à rechercher un règlement pacifique au conflit actuel? Si la CEDEAO venait à ne pas déployer une force de maintien de la paix au Libéria, quel rôle l'ONU devrait-elle jouer à cet égard? Dans la mesure où tant l'Union africaine que la CEDEAO ont condamné les changements de gouvernement anticonstitutionnels, l'ONU devrait-elle adopter une attitude similaire concernant l'affrontement actuel au Libéria? Le Conseil de sécurité devrait-il suivre l'exemple donné par le Secrétaire général en condamnant toute tentative faite par tout groupe armé au Libéria visant à prendre le pouvoir par la force? Quel rôle les acteurs internationaux clef, notamment les membres du Conseil de sécurité et les partenaires multilatéraux et bilatéraux, devraient-ils s'apprêter à jouer pour promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et la stabilité au Libéria? Pourraient-ils envisager de former une enceinte destinée à forger une approche cohérente aux problèmes qui se posent à la sous-région de l'Union du fleuve Mano, en particulier au Libéria?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Cameroun d'avoir identifié ces questions, que nous reporterons, je pense, à cet après-midi.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé cette séance publique du Conseil de sécurité.

Je voudrais aborder trois points concernant les situations d'après conflit, qui sont particulièrement saillants en Sierra Leone et dans l'Union du fleuve Mano. Premièrement, afin d'assurer la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, tous les efforts possibles devraient être faits pour encourager le renforcement de la confiance entre les pays concernés. Ma délégation prend note des efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Maroc et d'autres pays à cette fin, et elle s'en félicite.

Deuxièmement, une transition en douceur d'une situation d'après conflit vers le développement est

aussi essentielle pour la stabilité régionale, et elle nécessitera le soutien de la communauté internationale. Le Japon a donc décidé de fournir, par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité commune, une assistance d'un montant de 3 millions de dollars pour le projet de réintégration des ex-combattants en Sierra Leone, qui sera mis en oeuvre par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette assistance sera affectée à des activités de renforcement de la capacité, et à la création d'emplois dans ce pays.

Troisièmement, je voudrais souligner l'importance d'un système de justice dans les situations d'après conflit, et je transmets en conséquence le ferme soutien de mon gouvernement aux activités du Tribunal spécial en Sierra Leone. À cette fin, le Japon y a contribué à hauteur de 500 000 dollars. Nous nous félicitons des récents progrès réalisés pour créer le Tribunal.

Je voudrais à cette occasion mentionner la nouvelle stratégie du Japon à l'égard de l'Afrique, qui a été récemment annoncée par le Premier Ministre M. Koizumi. Dans le cadre de cette stratégie, intitulée « Solidarité entre le Japon et l'Afrique : Des mesures concrètes », le Japon allouera aux pays à bas revenu plus de 2 milliards de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour l'assistance à l'éducation. De plus, en coopération avec le PNUD, le Japon favorise le développement et la dissémination du Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA), qui est le produit du croisement de variétés de riz africaines et asiatiques. Ce riz miracle devrait aider à résoudre le problème de la famine, en particulier en Afrique de l'Ouest. Ces efforts se fondent sur le concept de développement centré sur l'individu, sur lequel le Japon met l'accent dans la fourniture de son assistance. Pour terminer, dans le cadre de cette stratégie, le Japon apportera un soutien pour renforcer les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix des pays africains eux-mêmes. Nous sommes convaincus que nos efforts dans le cadre de cette nouvelle stratégie apporteront une réelle contribution à la stabilité et au développement de la région.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais vivement vous remercier d'avoir organisé cette réunion. Je vais répondre à votre appel à être un peu plus interactifs, en me proposant d'apporter des idées très concrètes, en employant un mode de pensée inductif. Sans me référer spécifiquement à la région de l'Union du fleuve Mano tout entière, je vais tenter de chercher les leçons à tirer sur la base de cette dernière.

Dans le domaine politique, il existe plusieurs leçons concrètes à tirer. Premièrement, sans approche régionale, lorsque le conflit a clairement une telle dimension, il n'est pas possible d'apporter une solution à la situation. Et cette dimension régionale sert non seulement pour apaiser ou régler un conflit; c'est aussi parfois un facteur supplémentaire de perturbation, que ce soit dans le trafic d'armes, le passage de réfugiés, ou dans les activités des groupes armés à travers des frontières. La deuxième leçon à tirer dans le domaine politique est l'importance d'un pays dirigeant. Au sein du Conseil de sécurité, si l'on veut que cet organe reste impliqué, il faut un pays qui ait aussi une influence politique dans la région. Cela contribue à mobiliser des ressources financières, et aussi à ce qu'il y ait une conscience accrue au sein de la communauté internationale, au regard d'une situation particulière. La troisième leçon dans le domaine politique est celle du potentiel des organisations sous-régionales. Ces organisations offrent des possibilités, mais elles connaissent des limites importantes. Le dilemme qui se pose au Conseil de sécurité, c'est de savoir ce qu'il faut faire quand des divergences politiques émergent entre le point de vue de la sous-région et le point de vue dominant du Conseil de sécurité. C'est une réalité, notamment dans le cas du Libéria et d'autres situations en Afrique, à laquelle nous devons faire face.

La quatrième leçon d'ordre politique porte sur la relation avec les groupes armés. Il s'agit de comprendre le programme politique de ces acteurs non étatiques et de leur donner la place politique qui convient. Mais, ce faisant, il nous faut être prudents, ne pas faire preuve de naïveté et maintenir une position ferme face à ces acteurs. Il nous faut le cas échéant envisager des sanctions. Nous ne devons faire aucune concession. Il ne faut pas accorder d'amnistie dans le cas de crimes atroces.

Dans le domaine humanitaire, il y a trois enseignements concrets que nous devons souligner. Le premier a trait à la gestion très complexe des déplacements internes et des réfugiés, en tant que phénomène concomitant. La leçon à tirer ici est que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés peut et doit jouer un rôle pragmatique dans le domaine de la prise en charge des personnes déplacées, même

s'il n'existe pas de mandat spécifique dans ce sens. Nous estimons qu'il s'est avéré un acteur tout désigné parce qu'il a des avantages que d'autres organismes du système des Nations Unies n'ont pas.

La deuxième leçon qui nous reste à assimiler est de savoir que faire quand des sanctions imposées à un pays sont justifiées du point de vue politique, mais réduisent les ressources disponibles pour les activités humanitaires. Autrement dit, le problème qui se pose au Conseil de sécurité est de faire en sorte que l'aide humanitaire ne soit pas assujettie ou soumise à des stratégies politiques ni à l'imposition de sanctions.

Enfin, en ce qui concerne le rôle des femmes et des enfants, qu'a mentionné Mme McAskie, nous avons appris que les femmes et les enfants ne sont pas seulement des victimes des conflits, mais qu'ils peuvent être des acteurs essentiels dans la consolidation de la paix, notamment au niveau des collectivités.

J'aimerais terminer mon intervention par un enseignement supplémentaire sur la justification de la communauté internationale. Nous avons appris que l'aide internationale dans le domaine humanitaire et de la reconstruction est imprévisible et volatile. Il nous faut en tenir compte quand le Conseil de sécurité intervient. L'appel lancé par Mme McAskie et l'appel relatif au Tribunal revient sans cesse non seulement dans le cas du fleuve Mano, mais dans celui d'autres régions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je pense que les thèmes clefs sont repris par tous nos orateurs.

L'orateur suivant est M. Sylvain Ngung, Observateur permanent adjoint de l'Union africaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ngung : Madame la Présidente, je voudrais, tout d'abord, vous remercier de l'aimable invitation que vous avez adressée à l'Union africaine à participer à cet atelier consacré à la sous-région du fleuve Mano. Comme vous l'avez demandé, notre intervention portera essentiellement sur l'expérience de la Sierra Leone, qui, à notre avis, constitue un exemple encourageant dans le cadre des efforts qui doivent être déployés pour aider les pays de la région.

Depuis plus d'une décennie, la région de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier la sous-région du fleuve Mano, est le théâtre des conflits sanglants, avec la guerre au Libéria et en Sierra Leone. La situation de guerre que le Libéria et la Sierra Leone ont connue depuis une dizaine d'années a toujours été un motif de grave préoccupation pour l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui en son temps, a dépêché son envoyé spécial dans la région pour des consultations avec les autorités des pays de la sous-région.

S'adressant à la soixante-seizième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue au début de ce mois à Durban, en Afrique du Sud, le Secrétaire général de l'OUA, aujourd'hui Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine (UA), a dit, s'agissant de la situation en Sierra Leone

> « Je suis heureux de rapporter que depuis le dernier Conseil tenu à Addis-Abeba, en mars dernier, il y a eu de nouveaux développements dans les efforts déployés pour promouvoir une paix durable en Sierra Leone. »

En effet, l'achèvement de l'opération de désarmement des anciens combattants en Sierra Leone a facilité le déploiement des éléments de la Mission des Nations Unies dans ce pays. Cela a beaucoup contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire globale, en particulier dans les zones frontalières entre la Sierra Leone et la Guinée. Comme on le sait, le Conseil de sécurité a adopté, le 28 mars 2002, la résolution 1400 (2002), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une nouvelle période de six mois.

Au cours de cette période, des dispositions ont été prises pour la tenue des premières élections présidentielles et législatives en Sierra Leone depuis la fin de la guerre civile qui a duré une dizaine d'années. L'OUA a travaillé en étroite collaboration avec les organisations internationales, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en particulier, en envoyant des observateurs pour surveiller les élections et s'assurer qu'elles sont libres et régulières. Les élections présidentielles et législatives ont effectivement eu lieu le 14 mai 2002 et les différents groupes d'observateurs ont déclaré à l'issue de ces élections que celles-ci s'étaient déroulées dans le calme et pratiquement sans incident. D'après les résultats définitifs, le Président sortant Tejan Kabbah a été réélu à une grande majorité de 70,6 % des voix, pour un nouveau mandat de cinq ans.

II y a lieu de signaler ici que, sur la base de la pratique dans d'autres pays où il y a eu des actes d'impunité et des cas de violation flagrante des droits de l'homme, un Tribunal spécial, proposé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et une Commission de la vérité et de la réconciliation ont été créées en Sierra Leone. Les audiences publiques de la Commission de la vérité et de la réconciliation débuteront le 1er septembre 2002.

Entre-temps, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé le Procureur du Tribunal spécial et nommera également les juges pour ce tribunal. Le Tribunal spécial sera appelé à juger des personnes responsables des crimes de guerre commis en Sierra Leone depuis le 30 novembre 1996.

S'agissant de la situation humanitaire qui prévaut en Sierra Leone, elle est dramatique lorsque l'on sait que ce pays sort d'une longue guerre et qu'il est confronté à de nombreux défis dont la reconstruction de ses infrastructures dévastées par la guerre. L'autre grand défi que la Sierra Leone doit relever est celui de la réhabilitation et de la réinsertion d'un grand nombre d'ex-combattants dans la société.

II est vrai que la communauté internationale a fourni à la Sierra Leone une assistance financière pour le processus de démobilisation. II est également vrai que la situation des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés demeure encore critique dans ce pays. L'Union africaine lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui plus conséquent à la réinsertion des ex-combattants dans la société et une assistance accrue pour la réhabilitation des rapatriés. La communauté internationale devrait également apporter son assistance à la Sierra Leone dans le domaine de la formation de l'armée et de la police qui demain assureront la sécurité dans le pays. Il va sans dire que la stabilité en Sierra Leone dépendra de la situation qui prévaut dans les pays voisins, dont le Libéria qui est encore en proie à la guerre.

L'Union africaine pour sa part, salue l'expérience de la Sierra Leone qui a suivi le processus démocratique. L'Union africaine continuera à collaborer avec le Gouvernement sierra-léonais, la CEDEAO, les Nations Unies, l'Union européenne et les autres organisations et entités pour promouvoir la paix et la sécurité en Sierra Leone et partant dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Union africaine de ses observations et en particulier d'avoir défini le rôle que l'Union africaine jouera.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour sa présence au début de nos débats ce matin ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, et l'adjointe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Mme McAskie, pour leurs exposés extrêmement complets et utiles. C'est un plaisir que de saluer aussi autour de la table la présence de deux ministres, celui de la Sierra Leone et celui de la Guinée. Je salue en particulier la présence de François Fall en sa nouvelle qualité de Ministre des affaires étrangères de la Guinée.

Le choix même du format de ce débat de la part de la présidence britannique du Conseil, est, je crois, révélatrice de l'approche qui s'impose de plus en plus. La Bulgarie s'en félicite vis-à-vis des différents conflits, notamment en Afrique, mais aussi ailleurs : c'est une approche régionale. On discute aujourd'hui non seulement des différentes crises en Sierra Leone et au Libéria, mais aussi de la situation dans le bassin du fleuve Mano dans son ensemble. C'est une approche extrêmement juste, et j'en suis reconnaissant. Car force est de constater que la situation dans ces pays est intimement liée. Il s'agit pratiquement de vases communicants. Le Conseil a raison de s'y pencher en même temps.

Je voudrais dire, avant de faire quelques remarques brèves, que la Bulgarie se rallie pleinement à l'intervention qui sera faite cet après-midi par le Danemark au nom de l'Union européenne, la Bulgarie étant, comme on le sait, un pays associé à l'Union européenne.

L'une des leçons les plus importantes de la réussite de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est sans doute le fait qu'elle a été rendue possible par l'action déterminée d'un pays ayant des liens historiques avec la région. Il s'agit bien de votre pays, le Royaume-Uni, Madame la Présidente. La Bulgarie salue le rôle joué par le Royaume-Uni dans le dénouement de cette tragédie sierra-léonaise, car rien n'aurait été possible sans la détermination et l'investissement du Royaume-Uni dans cette crise.

Bien sûr, le reste des membres de l'Organisation des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en

particulier, ont rendu possible une remarquable harmonie d'approche vis-à-vis de cette crise extrêmement lourde à suivre et à assumer sur le plan humain. Cette harmonie et cette unité d'approche ont été reflétées dans le mandat qui a été donné à la MINUSIL après que l'on a constaté les carences du mandat et les faiblesses de la présence onusienne en Sierra Leone. Mais là, Jean-Marie Guéhenno en a parlé éloquemment. Je partage complètement son analyse. Une chose est sûre : alors qu'on ne peut pas ériger en principe rigide la mission intégrée de l'Organisation des Nations Unies dans différents conflits du monde, il est important de savoir que très souvent cette approche intégrée est un moyen d'assurer plus d'efficacité, notamment sur le plan humanitaire. Je suis heureux d'entendre Mme McAskie confirmer cette impression. Cela a été vrai en Sierra Leone. Cela est vrai en Afghanistan. Cela est de plus en plus vrai ailleurs. Les craintes des humanitaires de voir leur marge de manoeuvre, d'indépendance quelque peu limitée par les hommes politiques et les militaires est, je crois, récompensée par leur capacité d'avoir un véritable impact sur le processus de prise de décisions au niveau politique et militaire. Je crois que c'est quelque chose de très précieux.

Tout a été dit sur la clarté du mandat, sur le fait que l'investissement consenti a été mûrement mis en correspondance avec les risques de la Mission.

Je dois dire qu'en ce qui concerne la situation d'autres conflits en Afrique, il faut aussi tenir compte d'un autre élément – d'une autre dimension – et ce sont tout simplement les dimensions de la Sierra Leone et du Libéria. Il s'agit de pays relativement peu étendus. Ce qui fait que peut-être que l'on peut adopter la même approche dans cette situation. Mais les ressources nécessaires dans d'autres situations sont nettement plus importantes. Je pense bien sûr à la région des Grands Lacs, qui je crois devrait surtout bénéficier de ce débat, vu qu'on est loin du compte en ce qui concerne la stabilisation de la situation dans cette région africaine.

Le rôle des sanctions est un aspect dont on n'aura jamais suffisamment débattu. L'Ambassadeur Aguilar Zinser en a parlé, et je suis d'accord avec lui.

Dans le cas de la Sierra Leone, elles vont marcher parce qu'on s'est rendu compte que si, dans d'autres situations, le nerf de la guerre est l'argent, dans ce cas-là, le nerf de la guerre ce sont bien les diamants. Et qui dit « diamants » dit intérêts qui vont bien au-delà de la sous-région.

Sur cette note, je vais terminer en disant que les leçons de la Sierra Leone ne sont peut-être pas universelles, mais elles sont pertinentes dans nombre de crises, notamment en Afrique où, entre autres, les ressources naturelles font en fait le malheur des peuples qui en sont victimes.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Présidente, et nous remercions la délégation du Royaume-Uni d'avoir organisé cette importante séance. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Momodu Koroma, Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, et à mon ami et collègue François Fall, Ministre des affaires étrangères de la Guinée. Les Ministres des affaires étrangères de la Sierra Leone et de la Guinée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, Mme McAskie, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, et les représentants qui ont parlé avant moi ont en fait abordé de tous les enseignements importants qui doivent être tirés de l'expérience faite en Sierra Leone.

Néanmoins, je voudrais faire les observations suivantes. Les élections du 14 mai 2002 en Sierra Leone ont été un jalon crucial sur le chemin de la paix dans ce pays. Le peuple sierra-léonais et le Gouvernement élu, sous la présidence de M. Kabbah, méritent nos félicitations pour le succès de ces élections. L'ONU, et en particulier la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), méritent notre reconnaissance pour leur contribution essentielle. Nous estimons que ce rôle important joué par l'ONU est, en lui-même, un enseignement à tirer, dont il faut s'inspirer dans d'autres régions du continent africain qui souffrent en raison de conflits similaires.

La MINUSIL a achevé le désarmement et la démobilisation de quelque 50 000 combattants, et a instauré la paix et la sécurité en Sierra Leone; ce sont là de véritables réussites. Elles prouvent que la détermination de la communauté internationale d'instaurer la paix et la sécurité peut porter fruit, grâce à la volonté politique nécessaire, à des résolutions claires adoptées par le Conseil de sécurité et à un mandat précis, ainsi qu'à des ressources adéquates pour la création d'une force de l'ONU. Nous devons maintenir cette situation et avancer à partir de là.

Toutefois, pour achever cette mission, il faut réinsérer les anciens combattants et s'attaquer au problème du manque de fonds.

Nous estimons qu'un échec à cet égard pourrait représenter une grave menace à la stabilité qui a été établie jusqu'à maintenant. C'est là un autre enseignement à tirer. Le succès des élections, l'achèvement du processus de désarmement des anciens combattants et les progrès réalisés concernant le retour et la réinsertion de nombreux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays marquent la fin de l'étape actuelle du processus de paix et le début d'une nouvelle étape. Dans cette étape, le Gouvernement élu doit renforcer les bases de la stabilité et de la paix qui ont été jetées en progressant vers un redressement national. Le pays continue d'avoir besoin de l'aide de la communauté internationale. Tout cela nous amène à faire de brèves observations sur les dimensions régionales de la crise dans la région du fleuve Mano, où les réfugiés comptent parmi les facteurs les plus importants. Nous attendons avec impatience de débattre de cette question cet après-midi. Les vagues de réfugiés qui fuient par intermittence les combats au Libéria en constituent le meilleur exemple, comme l'a indiqué le Ministre des affaires étrangères de la Guinée en réponse à votre question, Madame la Présidente.

Trouver des solutions régionales aux problèmes de la région, et mettre fin aux combats destructeurs au Libéria, en particulier, tel est le secret de préserver les acquis en Sierra Leone, et la clef de nombreuses crises chroniques et épineuses, comme celles qui ont trait aux réfugiés.

Enfin, nous sommes d'avis que cette expérience fructueuse peut être répétée, si nous avons la volonté politique nécessaire, dans d'autres régions de l'Afrique, notamment en Somalie.

Pour terminer, je voudrais poser une question : lorsque la crise en Sierra Leone était à son paroxysme, l'ONU y a dépêché l'une de ses missions les plus considérables, et son succès a été l'un des enseignements les plus importants à tirer, comme tout le monde l'a mentionné ici et comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration. Qu'attend le Conseil de sécurité en ce qui concerne la crise au Libéria? Devons-nous attendre jusqu'à ce que cette crise s'aggrave encore avant de nous en occuper, comme nous l'avons fait pour la Sierra Leone? Cette question a des implications pour les enseignements tirés.

J'estime que le succès de la MINUSIL est une bonne leçon pour nous, une leçon que nous devrions utiliser au Libéria. Sinon, nous pensons que l'intensité de la crise pourrait s'étendre de nouveau à la Sierra Leone, ce qui ne mènera certainement pas à la paix et à la sécurité dans la région de l'Union du fleuve Mano.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie tous les orateurs de ce matin, en particulier pour avoir respecter les limitations de temps. Je voudrais maintenant me tourner vers le Ministre Koroma et le Ministre Fall, et leur demander s'ils veulent faire de brèves observations sur ce qu'ils ont entendu ce matin. Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, M. Koroma.

M. Koroma (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire ici que des enseignements importants se dégagent de l'engagement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et que ces enseignements peuvent être utilisés dans le contexte sous-régional. Il importe de noter que le travail de la MINUSIL, à la considérer comme enseignement, n'est pas encore achevé en Sierra Leone. Il y a quelques points qui doivent être traités plus à fond. Ils l'ont été très bien, mais il faut qu'ils soient traités adéquatement pour garantir qu'il n'y aura pas de recul au plan interne. Ces questions sont les suivantes : la réinsertion des anciens combattants, l'élargissement du mandat de la MINUSIL pour faire en sorte qu'il couvre le redressement et les problèmes de gouvernance qui doivent également être abordés pour garantir que le pays ne connaisse pas de recul.

Je tiens à ajouter que les enseignements tirés par la MINUSIL en Sierra Leone peuvent non seulement nous aider à proroger le mandat de la MINUSIL, mais aussi à l'élargir à tout le contexte sous-régional. Je crois qu'il convient de trouver une manière d'intégrer l'action de l'Union du fleuve Mano, celle de la CEDEAO et celle qui peut également être menée par la MINUSIL pour améliorer la situation. Il est important de le faire car la MINUSIL est déjà mobilisée dans la sous-région : elle est déjà sur place. Il serait donc plus économique que la MINUSIL, comme la Sierra Leone, puisse examiner son mandat pour l'étendre à toute la situation sous-régionale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée, M. Fall.

M. Fall (Guinée) : Je serai très bref. Je voudrais juste faire quelques commentaires sur la Sierra Leone. Quant à la question du bassin du fleuve Mano, nous allons l'aborder cet après-midi. Je voudrais dire que nous avons noté que presque tous les membres du Conseil ont admis que le mandat qui a été donné à la MINUSIL était un mandat clair et précis qui a favorisé le succès de l'opération. Je note également le rôle clef que le Royaume-Uni a également joué, et continue de jouer, pour la stabilisation de la situation en Sierra Leone. Cela nous amène toujours à nous répéter et à dire que le rôle de la MINUSIL n'est pas encore terminé. Elle devrait continuer de soutenir les actions dans ce sens jusqu'à l'avènement d'une paix irréversible en Sierra Leone. Il importe également que la communauté internationale poursuive son oeuvre pour aider à la stabilisation de la situation en Sierra Leone, ce qui pourrait conforter les efforts qui ont déjà été déployés.

Ce qui a été fait en Sierra Leone est une action novatrice, qui peut servir de modèle à d'autres régions de l'Afrique, parce que si nous évaluons réellement le succès de l'opération en Sierra Leone, celui-ci comporte des composantes dont il faut tenir compte. Nous pensons ici au Libéria lui-même et à d'autres États de la région africaine. Nous pensons que cet exemple devrait être pris en considération par le Conseil et qu'il devrait être analysé par le Conseil et que toutes les leçons de la réussite doivent être tirées pour nous permettre d'aller de l'avant dans les autres pays africains.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Guéhenno et le prie d'être bref.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Comme le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, je dirai que le défi auquel nous devons faire face consiste à passer du maintien de la paix à sa consolidation, de transformer ce qui est un succès réel en un succès durable. C'est là qu'il convient que la communauté internationale garde le cap. Le maintien de la paix est financé par des quotes-parts; le développement exigera des contributions volontaires. Je crois que l'avenir du processus de paix en Sierra Leone dépend maintenant très largement des efforts conjoints de la communauté internationale, en partenariat avec le Gouvernement et le peuple de la Sierra Leone, afin de consolider les acquis.

La Présidente (*parle en anglais*) : Madame McAskie, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Mme McAskie (*parle en anglais*) : J'appuie certainement ce que vient de dire mon collègue. J'ajouterai qu'il est très important que nous continuions de surveiller de très près la situation humanitaire et politique dans les pays voisins en raison non seulement des répercussions sur ces pays eux-mêmes, mais aussi de la nécessité de faire face à ces questions pour maintenir la stabilité du processus de paix en Sierra Leone. Il serait regrettable que les événements intervenus dans ces pays fassent de nouveau déraper les progrès réalisés jusqu'à présent.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'aimerais résumer en définissant les thèmes clefs qui se sont dégagés de notre excellente discussion de ce matin : la nécessité d'une action internationale rapide, notamment au niveau du Conseil de sécurité; la nécessité d'une stratégie régionale immédiate; la nécessité de mettre au point une intervention parfaitement coordonnée entre les organes de l'ONU et entre l'Organisation des Nations Unies et les protagonistes régionaux; la nécessité d'un accord rapide sur un mandat approprié et vigoureux pour toute force de maintien de paix, assortie de ressources appropriées et appuyée par l'ensemble des membres du Conseil; et le rôle critique de l'action humanitaire et économique aussi bien à court terme, pour atténuer les souffrances, qu'à long terme, pour maintenir le redressement après les conflits. S'agissant de l'appui après les conflits, la réforme de la justice et du secteur de la sécurité a également été jugée cruciale. Nous avons aussi convenu qu'il était important qu'une nation prenne la tête des actions de la communauté internationale et du Conseil de sécurité dans les zones de conflit. Enfin, nous avons souligné l'importance d'une démarche souple pour répondre à l'évolution de la situation. Je crois que l'importance de ne pas s'enfermer dans des stratégies qui ne fonctionnent visiblement pas est apparue avec force.

J'attends avec intérêt le débat de cet après-midi. J'espère que nous commencerons à 15 heures précises.

Avec l'accord des membres du Conseil, je vais maintenant suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.